

## **Conditions concernant l'Organisation :** **Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

### **1. Général :**

- ◆ La réglementation générale applicable aux compétitions, tournois, épreuves de qualification et championnats francophones et nationaux U15 – U18 – U21 - +21 émis par la FFBJ est applicable (annexé aux présentes conditions : annexe 1).
- ◆ Les prescriptions énoncées dans le document ORIGINAL Activités Orientées U7-U9-U11-U13 2013-11-30.doc devront être respectées (document annexé aux présentes conditions : annexe 2)..
- ◆ Les catégories d'âges et de poids par grade minimum édité par la FFBJ seront impérativement respectées (document annexé aux présentes conditions : annexe 3)
- ◆ Le club organisateur prévoira une personne par surface de combat pour aider les officiels de table.
- ◆ Les U18 pourront être surclassés d'une catégorie de poids. Ils sont autorisés à combattre avec des U21/+21. (si annoncé par l'organisateur).
- ◆ Les U21/+21 pourront être surclassés de deux catégories de poids.
- ◆ En cas d'absence de personnel féminin à la pesée, les filles (hors U11 et U13) seront pesées en pantalon de judogis et T-shirt (500gr seront déduits).
- ◆ Le local des pesées sera équipé du mobilier (tables, chaises,...) indispensable au bon déroulement des inscriptions.
- ◆ Le club organisateur doit prévoir le matériel (seau, brosse, torchon, produit de nettoyage, ...) permettant d'intervenir, le cas échéant, sur les tatamis.
- ◆ Le club organisateur garantira la présence, pendant toute la durée de la compétition, d'un service médical (Croix Rouge)
- ◆ Le club organisateur prévoira la sonorisation (au moins un micro + speakers).
- ◆ Le club organisateur aura avoir transmis une demande d'autorisation de compétition (voir annexe 5)

### **2. Championnat Provincial**

- ◆ L'organisateur du championnat provincial des jeunes, prend en charge
  - ◆ la location des tatamis,
  - ◆ le matériel de sonorisation,
  - ◆ la restauration des officiels,
  - ◆ le service d'ordre éventuel,
  - ◆ la préparation de la salle.
- ◆ Pour le Championnat provincial des jeunes : Le Comité Provincial prend en charge
  - ◆ les frais d'arbitrage,
  - ◆ les récompenses,
  - ◆ les frais relatifs à l'encadrement médical,
  - ◆ la location de la salle.

## **Conditions concernant l'Organisation :** **Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

*En ce qui concerne les frais relatifs à l'encadrement médical et à la location de la salle, un devis sera remis au Comité Provincial Luxembourgeois de Judo au moins 8 semaines avant l'organisation du Championnat Provincial.*

*Une réunion aura lieu entre le Comité Provincial Luxembourgeois de Judo et le club organisateur avant le Championnat Provincial.*

- ◆ L'organisateur a la liberté d'organiser des rencontres pour les catégories non reprises dans l'épreuve de sélection (championnat provincial).
- ◆ Il y aura au moins deux surfaces de compétition. Les deux surfaces de compétition demandées devront être conformes aux prescriptions du règlement d'ordre intérieur de la Fédération Francophone Belge de Judo.
- ◆ Les arbitres sont désignés par la FFBJ pour le championnat provincial.
- ◆ Le Comité Provincial met à la disposition du club organisateur le matériel de chrono, les balances (voir document REGLEMENT\_PRET\_MATERIEL : annexe 4).

### **3. Compétitions amicales**

- ◆ Lors des rencontres amicales, tous les frais sont à charge de l'organisateur
  - ◆ arbitrage,
  - ◆ service médical,
  - ◆ location de salle,
  - ◆ location de tatamis,
  - ◆ récompenses
  - ◆ ...
- ◆ L'organisateur profite seul des bénéfices (droits d'inscriptions, entrées, tombola, buvette, ...).
- ◆ En cas de compétition amicale : les arbitres et chronométreurs seront invités par le club organisateur.
- ◆ Le club désireux d'organiser une rencontre amicale doit en faire la demande auprès du comité provincial au moins deux mois avant la date prévue de la compétition
- ◆ Le Comité Provincial met à la disposition du club organisateur le matériel de chrono, les balances (voir document REGLEMENT\_PRET\_MATERIEL : annexe 4).



# **Conditions concernant l'Organisation :** **Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

# **ANNEXE 1**



## Cellule des Organisations Sportives et Techniques

# **REGLEMENTATION GENERALE**

## **APPLICABLE AUX COMPETITIONS, TOURNOIS, EPREUVES DE QUALIFICATION ET CHAMPIONNATS FRANCOPHONES ET NATIONAUX**

### **U15 – U18 – U21 - +21**

## 1. TABLE DES MATIÈRES

<b>1. TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION</b>	<b>5</b>
<b>2.1. CONTRÔLE</b>	<b>5</b>
2.1.1. POUR LES RENCONTRES NATIONALES :	5
2.1.2. POUR LES RENCONTRES RÉGIONALES, PROVINCIALES :	5
<b>2.2. CATÉGORIES DE POIDS :</b>	<b>5</b>
<b>2.3. AGES :</b>	<b>5</b>
<b>2.4. DURÉES DES COMBATS :</b>	<b>5</b>
<b>2.5. TEMPS DE RÉCUPÉRATION ENTRE 2 COMBATS:</b>	<b>6</b>
<b>2.6. GRADE MINIMUM :</b>	<b>6</b>
<b>2.7. PESÉE :</b>	<b>6</b>
<b>2.8. CONTRÔLE ANTIDOPAGE :</b>	<b>6</b>
<b>2.9. JUDOGI :</b>	<b>6</b>
<b>2.10. CLÉS ET ÉTRANGLEMENTS :</b>	<b>7</b>
<b>2.11. HANSOKU MAKE</b>	<b>7</b>
2.11.1. HANSOKU MAKE DIRECT EN COURS DE COMPÉTITION :	7
2.11.2. HANSOKU MAKE DIRECT EN FINALE :	7
<b>2.12. GOLDEN SCORE :</b>	<b>7</b>
<b>2.13. LES PODIUMS :</b>	<b>7</b>
<b>2.14. RESPONSABLES :</b>	<b>8</b>
<b>2.15. ATHLÈTES - CLUBS – COACHES – COMMISSAIRES SPORTIFS</b>	<b>8</b>
<b>2.16. SANCTIONS - AMENDES :</b>	<b>9</b>
<b>2.17. DROIT DE PARTICIPATION :</b>	<b>9</b>
<b>3. RENCONTRES INDIVIDUELLES</b>	<b>10</b>
<b>3.1. DATES</b>	<b>10</b>
<b>3.2. AGES :</b>	<b>10</b>
<b>3.3. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX :</b>	<b>10</b>
3.3.1. LIEU ET HORAIRE :	10
3.3.2. INSCRIPTIONS :	10
3.3.3. DROIT D'INSCRIPTION :	10
3.3.4. SYSTÈME DE COMPÉTITION :	10
3.3.5. DÉSIGNATION DES TROISIÈME ET QUATRIÈME PLACES :	11
3.3.6. QUOTAS DE QUALIFICATION :	11
<b>3.4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :</b>	<b>12</b>
3.4.1. LIEU ET HORAIRE :	12
3.4.2. DÉROULEMENT DES RENCONTRES :	12
3.4.3. TIRAGE AU SORT RÉGIONAL – JEUNES U15 – U18 – U21 :	12
3.4.4. DÉSIGNATION DES TROISIÈME ET QUATRIÈME PLACES :	14
3.4.5. SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE BELGIQUE :	14
<b>3.5. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE :</b>	<b>14</b>
3.5.1. LIEU ET HORAIRE :	14
3.5.2. DÉROULEMENT DES RENCONTRES :	14

<b>4.</b>	<b>CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAL</b>	<b>15</b>
<b>4.1.</b>	<b>DÉFINITION</b>	<b>15</b>
<b>4.2.</b>	<b>LIEUX ET DATES</b>	<b>15</b>
<b>4.3.</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>15</b>
<b>4.4.</b>	<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>15</b>
4.4.1.	LES CLUBS	15
4.4.2.	LES ÉQUIPES	16
4.4.3.	LES JUDOKAS	16
4.4.4.	LA PESÉE	17
4.4.5.	LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	18
4.4.6.	ORDRE DES COMBATS ET SALUT :	19
4.4.7.	HANSOKU-MAKE :	20
<b>4.5.</b>	<b>LE COMMISSAIRE SPORTIF DU CLUB</b>	<b>20</b>
<b>4.6.</b>	<b>LE COACH DU CLUB</b>	<b>20</b>
<b>4.7.</b>	<b>FORFAIT DE L'ÉQUIPE</b>	<b>20</b>
4.7.1.	LE FORFAIT GÉNÉRAL SERA DÉCLARÉ PAR LES RESPONSABLES DANS LES CAS SUIVANTS :	20
4.7.2.	LE FORFAIT GÉNÉRAL IMPLIQUE	21
4.7.3.	LE FORFAIT POUR LA JOURNÉE SERA DÉCLARÉ PAR LES RESPONSABLES DANS LES CAS SUIVANTS :	21
4.7.4.	LE FORFAIT POUR LA JOURNÉE IMPLIQUE	21
<b>4.8.</b>	<b>CAS DE BLESSURE</b>	<b>21</b>
<b>4.9.</b>	<b>DURÉE DES COMBATS</b>	<b>21</b>
<b>4.10.</b>	<b>RÉSULTATS</b>	<b>22</b>
4.10.1.	RÉSULTAT D'UN COMBAT.	22
4.10.2.	RÉSULTAT D'UNE RENCONTRE.	22
<b>4.11.</b>	<b>CLASSEMENT</b>	<b>22</b>
<b>4.12.</b>	<b>RÉCOMPENSES</b>	<b>22</b>
<b>4.13.</b>	<b>PROMOTION ET RÉTROGRADATION</b>	<b>22</b>
4.13.1.	MONTÉE	22
4.13.2.	DESCENTE	23
4.13.3.	CAS PARTICULIERS	23
<b>4.14.</b>	<b>ARBITRAGE</b>	<b>24</b>
<b>5.</b>	<b>RÈGLEMENT DE L'INTERCLUB NATIONAL</b>	<b>25</b>
<b>5.1.</b>	<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>25</b>
<b>5.2.</b>	<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	<b>25</b>
<b>5.3.</b>	<b>EQUIPE</b>	<b>26</b>
<b>5.4.</b>	<b>LA COMPOSITION D'ÉQUIPE</b>	<b>27</b>
<b>5.5.</b>	<b>COMPÉTITION ET CLASSEMENT</b>	<b>28</b>
<b>5.6.</b>	<b>TITRES, PRIX ET SÉLECTIONS</b>	<b>30</b>
<b>5.7.</b>	<b>PROMOTION ET RÉTROGRADATION</b>	<b>30</b>
<b>5.8.</b>	<b>FORFAIT</b>	<b>30</b>
<b>6.</b>	<b>CODE SPORTIF DE LA FFBJ</b>	<b>32</b>
<b>7.</b>	<b>CODE DE CONDUITE</b>	<b>33</b>
<b>8.</b>	<b>CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS PAR GRADE MINIMUM</b>	<b>34</b>

**9. CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION OFFICIELLE – INTERCLUBS – 35**

9.1.	SALLE _____	35
9.2.	MATERIEL _____	35
9.3.	SERVICE MEDICAL _____	36
9.4.	SERVICE D'ORDRE _____	36
9.5.	COLLATION _____	36
9.6.	FRAIS PRIS EN CHARGE/ BENEFICES ATTRIBUÉS SELON LE FORMULAIRE (11.) _____	36

**10. CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION OFFICIELLE – CHAMPIONNATS REGIONAUX / NATIONAUX – 37**

10.1.	SALLE _____	37
10.2.	MATERIEL _____	37
10.3.	SERVICE MEDICAL _____	38
10.4.	SERVICE D'ORDRE _____	38
10.5.	COLLATION _____	38
10.6.	FRAIS PRIS EN CHARGE/ BENEFICES ATTRIBUÉS SELON LE FORMULAIRE (11.) _____	38

**11. CHARGES / BENEFICES PREVISIONNELS 39**

**12. INTERCLUBS – APPEL AUX CANDIDATS 40**

12.1.	HORAIRES _____	40
12.2.	CANDIDATURE _____	40
12.3.	DATE LIMITE POUR RENTRER LA CANDIDATURE : _____	40

**13. CHAMPIONNATS – APPEL AUX CANDIDATS - 41**

13.1.	MANIFESTATIONS _____	41
13.2.	CANDIDATURE _____	41
13.3.	DATE LIMITE POUR RENTRER LA CANDIDATURE : 2 MOIS AVANT LA DATE DE L'ACTIVITÉ CHOISIE _____	41

**14. INTERCLUBS – DAMES - MESSIEURS – BULLETIN D'INSCRIPTION 42**

14.1.	INSCRIPTION _____	42
14.2.	DROITS D'INSCRIPTION _____	42
14.3.	DATE LIMITE D'INSCRIPTION _____	42
14.4.	REMARQUES _____	42

## 2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

### NOTE PRELIMINAIRE IMPORTANTE:

Les combats de judo ne sont **JAMAIS MIXTES** et sont accessibles à **TOUTES LES NATIONALITÉS**.

#### 2.1. Contrôle

Les judokas, quelle que soit leur nationalité, doivent être affiliés à un club-membre de la Fédération Francophone Belge de Judo en ordre de cotisations provinciale et régionale.

Les judokas devront présenter le jour de la compétition :

- une licence en cours de validité et une inscription dans un club de la FFBJ (dates de validité et de visite médicale couvrant au minimum le jour de la compétition) ;
- à défaut de date de visite médicale, une attestation délivrée et signée par un médecin et datant de moins d'un an (moins de 6 mois pour les plus de 40 ans) ;
- la carte d'identité (ou un document de perte avec photo délivré par les autorités compétentes), le passeport ou le permis de conduire.

##### 2.1.1. pour les rencontres nationales :

A défaut de licence, une attestation du secrétariat fédéral estampillé de la FFBJ ou tout autre document officiel délivré par la fédération **justifiant une licence**.

Un paiement sur place aux membres de la COST ou au secrétariat fédéral contre remise d'un reçu en bonne et due forme est toujours possible.

##### 2.1.2. pour les rencontres régionales, provinciales :

A défaut de licence, une attestation du secrétariat fédéral estampillé de la FFBJ ou tout autre document officiel délivré par la fédération **justifiant une licence**.

Un paiement sur place aux membres de la COST ou au secrétariat fédéral contre remise d'un reçu en bonne et due forme est toujours possible.

### REMARQUE IMPORTANTE :

Tout manquement à l'un des points parmi ceux énumérés ci-dessus entraînera automatiquement la non-participation du judoka.

#### 2.2. Catégories de poids :

Les judokas combattent dans la catégorie de poids correspondant à leur poids réel.  
(voir tableau des catégories d'âge et de poids de la FFBJ en annexe).

#### 2.3. Ages :

Voir tableau des catégories d'âge et de poids de la FFBJ en annexe.

#### 2.4. Durées des combats :

Voir tableau des catégories d'âge et de poids de la FFBJ en annexe.

## 2.5. Temps de récupération entre 2 combats:

Conformément aux règlements UEJ, le temps de récupération entre deux combats est de

- 10 minutes pour toutes les catégories officielles en compétitions internationales **et en cas** de golden score.
- 5 minutes pour toutes les catégories officielles en compétitions provinciales, régionales et nationales.

## 2.6. Grade minimum :

3<sup>ème</sup> kyu.

## 2.7. Pesée :

La pesée s'effectuera dans un local suffisamment vaste et confortable, sur une balance de type médical ou électronique correctement étalonnée.

Les pesées hommes et dames s'effectueront dans des locaux séparés ou à des heures différentes.

A l'exception des judokas des U15 qui se pèsent obligatoirement en **slip** (judoka masculin) ou en **culotte et soutien-gorge/body** blanc (judokate), la tenue **maximale** d'habillement autorisée à la pesée est :

- Hommes : port du **slip**. La pesée est effectuée par des responsables de sexe masculin.
- Dames : port de la **culotte et soutien-gorge/body** blanc. La pesée est effectuée par des responsables de sexe féminin.

## 2.8. Contrôle antidopage :

Lors de toute activité sportive organisée par la FFBJ, les participants pourront être soumis à un contrôle antidopage suivant les modalités prescrites par la Communauté Française et/ou l'UEJ.

## 2.9. Judogi :

- Le port du judogi bleu avec uniquement la ceinture de grade est autorisé lors des compétitions amicales et lors des épreuves provinciales ou régionales ; à défaut d'un judogi bleu, le combattant doit se munir d'une ceinture rouge et d'une ceinture blanche.
- Le port du judogi bleu ou blanc
  - est obligatoire lors des championnats de Belgique +21 et lors de l'Interclub National ;
  - est toléré mais pas obligatoire lors des championnats de Belgique des jeunes.

- Le port du dossard officiel LRBJ ou UEJ est obligatoire pour les tournois de qualification (provinciale et régionale), les championnats de Belgique (U15, U18, U21, +21) ainsi les rencontres de l'Interclub National, (en divisions 1, 2, 3 et 4 le port du dossard est facultatif).

**NB :**

Le contrôle du judogi sera effectué par les arbitres ; les judokas sont tenus de suivre les injonctions de ceux-ci.

## 2.10. Clés et étranglements :

Dans les rencontres exclusivement réservées aux U15 - par équipes et individuelles -, les clés et étranglements sont interdits.

Pour toutes les autres catégories, ces techniques sont autorisées.

## 2.11. Hansoku make

### 2.11.1. Hansoku make direct en cours de compétition :

Si hansoku make direct est donné suite à un geste ou un comportement anti sportif, l'athlète est disqualifié pour le restant de la compétition et ne pourra plus combattre.

Si hansoku make est donné suite à une faute « technique » (ex. : diving, faute non intentionnelle, ...) l'athlète pourra continuer la compétition et participer aux repêchages le cas échéant.

### 2.11.2. Hansoku make direct en finale :

Si hansoku make direct est donné suite à un geste ou un comportement anti sportif, l'athlète est disqualifié et perdra son droit à une médaille.

Il ne pourra pas participer à l'épreuve suivante (régionale ou nationale) ; dans ce cas, les judokas suivants sont décalés d'une place vers le haut.

Si hansoku make direct est donné suite à une faute « technique » (ex : diving, faute non intentionnelle, ...), l'athlète garde son droit à une médaille et pourra participer à l'épreuve suivante (régionale ou nationale).

## 2.12. Golden score :

Une victoire par ippon ou waza ari lors d'un golden score, pour autant qu'elle résulte d'un avantage technique (et non de pénalités de l'adversaire) pourra donner droit à un point de shiai (sauf U15).

## 2.13. Les podiums :

Lors des compétitions et des championnats officiels :

- les médaillés sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires vêtus d'un **judogi blanc complet**, sinon ils perdent le droit à la médaille et perdent leur classement et leur qualification.

- un médaillé qui (sans raison impérieuse) ne se présente pas à la cérémonie protocolaire, perd son droit à la médaille, à son classement et sa qualification.

#### 2.14. Responsables :

Les 2 responsables du CA présents, le responsable sur place de la COST ainsi que celui de l'arbitrage prendront toutes les mesures qui garantissent le bon déroulement de la rencontre.

#### 2.15. Athlètes - Clubs – coaches – commissaires sportifs

Par son inscription et/ou sa participation à une compétition sous l'égide de la FFBJ, l'athlète, le club, le coach ou le commissaire sportif du club participant marque son accord inconditionnel au présent règlement.

Si un athlète ou une équipe ne respecte pas les instructions d'un arbitre ou d'un officiel ou ne remplit pas les conditions du présent règlement, l'athlète ou l'équipe sera automatiquement disqualifié pour la journée de compétition.

Le coach et/ou le commissaire sportif du club est censé être désigné par son club et doit être en possession d'une licence valable et d'une preuve de sa fonction. De ce fait, il assume l'entière responsabilité du comportement de ses judokas. Seront seules autorisées à remplir la fonction de coach les personnes arborant distinctement la carte valide qui leur a été attribuée à l'issue de la formation de coach.

Un seul coach, muni de la carte délivrée par la FFBJ, peut prendre place à l'endroit qui lui est réservé, à l'exclusion de toute autre personne.

Le coach doit faire preuve de sérénité en toute circonstance, il doit notamment obtempérer aux injonctions des arbitres et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les débordements de ses judokas. Le coach veillera à avoir une tenue correcte (short, marcel et tong exclus). Dans certaines compétitions, il pourra être exigé des coaches une tenue de ville pour les finales (l'organisateur l'aura annoncé préalablement).

#### **RAPPEL IMPORTANT :**

La carte de délégué de club ou d'officiel donne droit à la gratuité à l'entrée de la salle.

Il en est de même pour

- Un coach par équipe lors des interclubs.
- Un coach pour autant qu'au moins un judoka participe à la compétition.
- Deux coaches, s'ils ont au moins 5 judokas participants.
- Trois coaches, s'ils ont au moins 10 judokas participants.

Les autres coaches doivent payer leur entrée.

## 2.16. Sanctions - Amendes :

En cas de non-respect du présent règlement par quiconque ou d'un forfait lors du Championnat Interclubs Régional, une amende de 250 € pourra être appliquée au club concerné ; elle sera versée au compte bancaire n° **BE83 2500 0678 3015** de la Fédération Francophone Belge de Judo.

Des sanctions administratives pourront être prises par le Conseil d'Administration envers l'athlète, le coach et/ou le commissaire sportif de club qui, par son comportement inapproprié, perturbe le bon déroulement des rencontres ou incite d'autres personnes à invectiver ou poser des actes inconsidérés ou violents envers quiconque.

## 2.17. Droit de participation :

Un droit de participation de maximum **10 €** pourra être demandé par l'organisateur à chacun des judokas souhaitant participer à l'épreuve.

## 3. RENCONTRES INDIVIDUELLES

---

### 3.1. Dates

Voir le calendrier officiel de la Fédération Francophone Belge de Judo.

### 3.2. Ages :

Voir le tableau des catégories d'âge et de poids publié annuellement, sur le site internet et repris en annexe.

Les championnats régionaux pour les +21 sont également accessibles aux U21.

### 3.3. Championnats Provinciaux :

#### 3.3.1. Lieu et horaire :

Les renseignements sont communiqués par les Comités Provinciaux.

#### 3.3.2. Inscriptions :

En principe, les inscriptions sont adressées avant la rencontre, par les club-membres qui complètent les formulaires ad hoc, sous leur responsabilité et celle des parents le cas échéant.

Il est cependant admis d'accepter les inscriptions sur place, faites directement par les judokas eux-mêmes, sauf s'il y a opposition (motivée et notifiée aux organisateurs, 8 jours avant l'épreuve) du club-membre auquel le judoka est affilié.

#### 3.3.3. Droit d'inscription :

Voir 1.17.

#### 3.3.4. Système de compétition :

**Plus de 5 participants** ⇔ tableaux avec double repêchage.

**Moins de 6 participants** ⇔ poule.

En cas d'égalité parfaite en poule, une nouvelle poule sera constituée avec les judokas concernés ou, suivant décision du comité provincial, les judokas seront classés du plus léger au plus lourd.

### 3.3.5. Désignation des troisième et quatrième places :

Lors des championnats provinciaux et régionaux, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places seront désignées chronologiquement de la façon suivante :

- Lorsque les deux troisièmes se sont rencontrés dans le tableau, le résultat acquis prévaudra pour déterminer les places de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places.
- S'ils ne se sont pas rencontrés, le troisième sera le judoka qui a été battu par le premier de la catégorie.
- S'ils ne se sont pas rencontrés et n'ont pas rencontré le premier de la catégorie, le 3<sup>ème</sup> sera celui qui aura été le plus loin dans le tableau.
- Si aucune des conditions n'est remplie, un combat départagera le 3<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup>.

### 3.3.6. Quotas de qualification :

#### 3.3.6.1. Définition :

Les quotas de qualification représentent le nombre de judokas d'une province sélectionnés pour participer à l'épreuve régionale.

#### 3.3.6.2. Grille des quotas :

Si la catégorie de poids compte moins de 10 inscrits, quatre judokas seront qualifiés dans la catégorie.

A partir de 10 participants dans la catégorie de poids, six judokas seront qualifiés dans la catégorie.

#### 3.3.6.3. Qualification :

1. Pour participer aux championnats régionaux, les judokas devront obligatoirement participer aux championnats provinciaux.
2. Ils seront inscrits obligatoirement dans la catégorie où ils se sont qualifiés.
3. Le Championnat Provincial n'est pas d'application pour les **+21** (masculins & féminins), lesquels participent directement au Championnat Régional.
4. Pour les catégories **U15, U18 et U21**, DEUX élites maximum par catégorie **de poids** peuvent être proposées au CA par la cellule sportive de la FFBJ, **avec un total maximal d'élites fixé au double du nombre de catégories de poids par catégorie d'âge**.

Ces élites sont hors quotas pour les championnats provinciaux ; sur avis motivé (déposé 5 jours au moins avant la date du championnat auprès du Conseil d'Administration) du Directeur Sportif.

Elles participent directement au Championnat Régional (sans passer par le Championnat Provincial).

### 3.4. Championnats Régionaux :

#### 3.4.1. Lieu et horaire :

- Les rencontres se déroulent sur deux jours :
  1. **U15** masculins & **U15, U18 et U21** féminins ;
  2. **U18 et U21** masculins.
- Les renseignements seront communiqués par la COST, via le site internet et/ou sont repris en annexe.

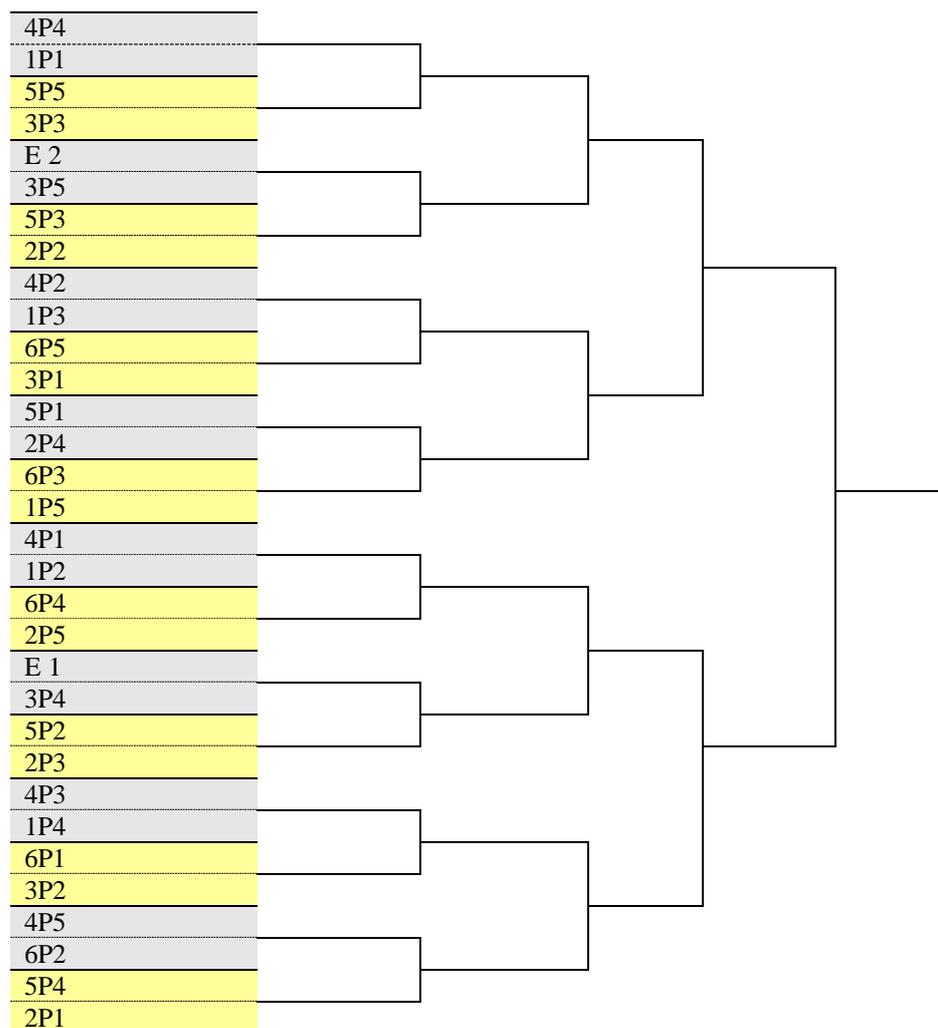
#### 3.4.2. Déroulement des rencontres :

- **Moins de 6** participants ⇔ poule.
- **Plus de 5** participants ⇔ tableaux avec double repêchage.
- En cas d'égalité parfaite en poule, celle-ci sera recommencée ou, suivant décision des responsables de la journée, les judokas seront classés du plus léger au plus lourd.

#### 3.4.3. Tirage au sort Régional – Jeunes U15 – U18 – U21 :

Le tirage au sort aura lieu juste après la pesée, seuls les résultats des championnats provinciaux seront publiés sur le site.

- **Moins de 6** participants ⇔ poule.
- Plus de **5** participants ⇔ tableaux avec double repêchage :
  - Moins de 9 participants ⇔ tableau de 8
  - Entre 9 et 16 participants ⇔ tableau de 16
  - Plus de 16 participants ⇔ selon le tableau défini ci-dessous



Le 1er chiffre désigne le classement de l'athlète dans sa province ; la lettre et le chiffre qui suivent désignent la province.

Exemples : 4P2 est le 4ème de la province n°2 ; 1P1 est le 1er de la province n°1.

Voici le tirage au sort pour le championnat 2015.

- P1 = Hainaut;
- P2 = Namur;
- P3 = Luxembourg;
- P4 = Brabant;
- P5 = Liège.

E1 et E2 sont les éventuelles élites : voir 3.3.6.3, alinéa 4 du règlement des rencontres individuelles.

Si une élite est dispensée du Régional sur proposition de la cellule sportive au Conseil d'administration, elle prendra d'office la 4ème place du Régional dans sa catégorie d'âge et de poids pour autant que **cette décision soit annoncée par la COST avant le début des combats de cette catégorie au championnat régional.**

### 3.4.4. Désignation des troisième et quatrième places :

Voir le point 3.3.5.

### 3.4.5. Sélection pour le Championnat de Belgique :

Si un judoka qualifié se déclare ou est déclaré forfait dans les 3 jours ouvrables précédant la compétition, un remplaçant sera proposé par la Cellule sportive à l'approbation du conseil d'administration de la FFBJ.

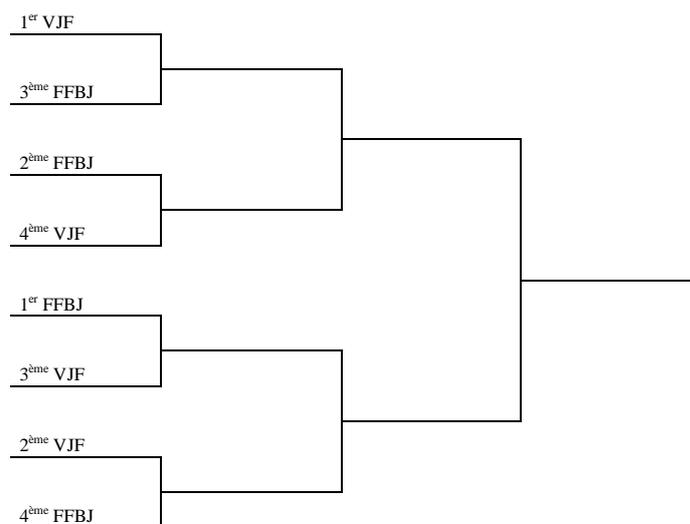
## 3.5. Championnats de Belgique :

### 3.5.1. Lieu et horaire :

Les renseignements seront communiqués par la COST, via le site internet et/ou sont repris en annexe.

### 3.5.2. Déroulement des rencontres :

Le tirage au sort des rencontres est préétabli par la Commission Nationale des Organisations Sportives selon le tableau défini ci-dessous lorsqu'il y a de 6 à 8 participants. Une poule sera organisée lorsqu'il y a de moins de 6 participants.



## 4. CHAMPIONNAT INTERCLUBS REGIONAL

---

### 4.1. Définition

Le championnat interclubs régional (dénommé ci-après, le « Championnat Interclubs ») est le championnat organisé par la FFBJ et ouvert à l'ensemble de ses clubs-membres qui respectent toutes les conditions de participation qui leur sont imposées.

Le Championnat Interclubs est réparti en plusieurs divisions et divisé en plusieurs week-ends de compétitions au cours desquelles les clubs-membres vont se rencontrer.

Un même week-end comprend plusieurs rencontres au cours desquelles les clubs-membres sont amenés à combattre les uns contre les autres (dénommée ci-après la « rencontre »).

### 4.2. Lieux et dates

Le Championnat Interclubs se déroule en plusieurs week-ends, aux dates indiquées au calendrier FFBJ.

Les adresses des lieux de compétition de chacun des week-ends du Championnat Interclubs - pour chacune des divisions - seront déterminées par le Conseil d'Administration et communiquées aux clubs par l'intermédiaire d'un courrier et/ou du site internet de la FFBJ.

Les divisions D1 et D2 doivent impérativement combattre lors du premier week-end.

### 4.3. Horaire

L'horaire est établi comme suit, sauf cas exceptionnel décidé par la COST pour garantir la bonne organisation, pour chaque journée du Championnat Interclubs et pour chaque division : pesées, contrôles et remise du formulaire de contrôle entre 8h et 9h ou entre 12h et 13h.

Les éventuelles modifications d'horaire seront communiquées en temps utile par la COST, par l'intermédiaire du site internet de la FFBJ ou/et en annexe.

Les combats débutent 45 min après la fin des pesées.

### 4.4. Conditions de participation

#### 4.4.1. Les clubs

##### 4.4.1.1. Renouvellement des inscriptions

Tous les clubs qui ont participé au Championnat Interclubs de l'année précédente doivent confirmer leur réinscription avant la date limite indiquée sur le bulletin d'inscription.

Dans le même temps, le droit d'inscription sera versé au compte bancaire n° **BE83 2500 0678 3015** de la Fédération Francophone Belge de Judo.

### **ATTENTION :**

Les clubs qui n'ont pas satisfait aux conditions d'inscription à la date prescrite ne pourront pas s'aligner dans le Championnat Interclubs.

Les clubs qui ne s'inscrivent pas ne sont pas considérés comme forfaits.

Les clubs ayant déclaré forfait au Championnat Interclubs de l'année précédente pourront se réinscrire dans la division directement inférieure, à la condition que l'amende (voir 2.16.) ait été versée.

#### **4.4.1.2. Nouvelles inscriptions**

Les clubs souhaitant s'inscrire pour la première fois ou les clubs qui inscrivent une équipe supplémentaire au Championnat Interclubs doivent faire parvenir leur demande au secrétariat de la FFBJ.

#### **4.4.2. Les équipes**

Un même club pourra aligner au maximum quatre équipes masculines et 2 équipes féminines dans le Championnat Interclubs.

Pour autant que faire se peut, et pour le bon déroulement de chaque division, le nombre d'équipes inscrites dans chaque division devrait être le plus proche possible de 12.

Deux équipes d'un même club ne pourront jamais s'aligner dans la même division - excepté dans les divisions 3 et 4 - ou dans la même série, même si les deux équipes ont acquis ce droit par des résultats sportifs (montée, descente...).

A cet effet, consultez l'article 4.13 relatif à la promotion et à la rétrogradation.

#### **4.4.3. Les judokas**

##### **4.4.3.1. Contrôle**

Voir 2.1

##### **4.4.3.2. Age**

Les judokas qui s'inscrivent et participent aux combats doivent être au minimum U18.

##### **4.4.3.3. Grade**

Voir 2.6

#### 4.4.3.4. Transferts

Les judokas peuvent s'inscrire et participer aux combats pour autant qu'ils soient en possession d'une licence valable dans le club-membre qu'ils représentent.

Les judokas devront être en règle avec le règlement des transferts de la FFBJ. Aucun transfert immédiat ne sera effectué durant la période suivante : du lundi précédant le 1er week-end de compétition au lundi suivant le dernier week-end de compétition.

#### 4.4.3.5. Renforts

Pour l'ensemble du championnat régional interclubs :

4.4.3.5.1. **Un seul et unique renfort** est autorisé, c'est-à-dire toujours le même judoka.

4.4.3.5.2. Le renfort provient d'un club affilié à la FFBJ, lequel est en ordre de cotisation provinciale et régionale et ne participe pas au Championnat Interclubs.

4.4.3.5.3. Le judoka de renfort ne peut provenir d'un club affilié à la VJF.

4.4.3.5.4. Le renfort doit être inscrit clairement en 1ère ligne sur le formulaire de contrôle, quel que soit son poids ; le nom ou le numéro du club où il est affilié doit également être mentionné.

#### 4.4.3.6. Rencontres

4.4.3.6.1. Un judoka qui salue doit débiter le combat et combattre, sinon il ne pourra plus être aligné lors des prochaines rencontres de la journée, conformément au règlement UEJ de l'EUROPA CUP.

4.4.3.6.2. Lorsqu'un Judoka refuse de quitter le tatami après un combat, le coach ou le commissaire sportif de l'équipe est interpellé.

4.4.3.6.3. Si le Judoka persiste, après une minute de réflexion, le forfait est appliqué à toute l'équipe pour la suite de la journée.

### 4.4.4. La pesée

4.4.4.1. La pesée s'effectuera sur une balance correctement étalonnée.

Une seconde balance sera placée à la disposition des judokas dans un local différent de celui des pesées officielles.

4.4.4.2. L'équipe complète des judokas se présentera durant la période de pesée (art 4.3).

La liste officielle sera générée automatiquement suite au scannage des licences et contresignée par le coach/ commissaire sportif dès la fin de la pesée de l'équipe au complet.

En cas de problème informatique, le formulaire de contrôle sera clairement et complètement rempli par le commissaire sportif du club.

4.4.4.3. Sur le formulaire de contrôle doivent impérativement figurer nom, prénom, grade, poids exact et année de naissance des compétiteurs.

Les judokas seront classés sur le formulaire de contrôle par ordre de poids croissant.

Ces critères doivent être scrupuleusement respectés afin de faciliter le contrôle.

#### **RAPPELS :**

- le renfort éventuel doit être inscrit clairement en 1<sup>ère</sup> ligne sur le formulaire de contrôle, quel que soit son poids ; le nom ou le numéro du club où il est affilié doit également être mentionné
- Le judoka U18 doit être clairement notifié sur le formulaire de pesée car il ne pourra prétendre monter de plus d'une catégorie de poids.

4.4.4.4. Les judokas seront admis un par un dans la zone de contrôle où se trouveront, outre le judoka à peser, le responsable officiel, le coach ou le commissaire sportif de club et éventuellement un arbitre neutre, à l'exclusion de toute autre personne.

4.4.4.5. Les judokas qui le souhaitent pourront se présenter une seconde fois à la pesée.

4.4.4.6. Ce second contrôle du poids sera uniquement effectué pour les judokas se présentant pendant le ¼ d'heure qui suit la fin des pesées.

4.4.4.7. Les formulaires de pesée seront à la disposition des commissaires sportifs de club, à l'issue du contrôle de toutes les équipes, et ce pendant toute la durée de la compétition.

#### **4.4.5. La Composition de l'équipe**

4.4.5.1. Pour toutes les **divisions masculines**, l'équipe se composera de **cinq judokas**, un dans chaque catégorie des poids suivantes :

- 66 kg, - 73 kg, - 81 kg, - 90 kg, + 90kg

Pour les **divisions féminines**, l'équipe se composera de **cinq judokas**, une dans chaque catégorie des poids suivantes :

- 52 kg, - 57 kg, - 63 kg, - 70 kg, + 70 kg.

- 4.4.5.2. Le surclassement de deux catégories de poids par rapport à la catégorie correspondant aux poids enregistrés lors de la pesée est autorisé, excepté pour les judokas U18 qui ne peuvent être surclassés que d'une seule catégorie de poids.
- 4.4.5.3. La composition de l'équipe peut être modifiée avant chaque rencontre, pour autant que les résultats de la pesée le permettent.
- 4.4.5.4. Les clubs-membres qui participent avec plusieurs équipes pourront lors de la première journée de compétition, à leur meilleure convenance, aligner leurs judokas dans l'équipe de leur choix.
- 4.4.5.5. Toutefois, dès qu'un judoka aura figuré sur la liste des pesées d'une équipe, lors des rencontres suivantes du Championnat Interclubs :
- il ne pourra plus combattre pour une autre équipe de son club classée en division inférieure.
  - il pourra être aligné dans une équipe de son club classée en division supérieure.
- Ces dispositions concernent aussi le judoka renfort.
- 4.4.5.6. Les forfaits individuels pourront se situer dans des catégories de poids différentes à chaque rencontre.
- 4.4.5.7. Lorsque le responsable de la COST le demande, le commissaire sportif du club lui remettra la composition de son équipe qui sera transcrite sur la carte ad hoc et transmise sous enveloppe fermée.
- 4.4.5.8. A partir du moment où les deux enveloppes contenant les compositions d'équipes auront été décachetées par l'officiel, aucune modification ne pourra plus intervenir dans la composition de ces équipes sous peine, en cas de discordance entre la composition de l'équipe et le formulaire de contrôle, d'entraîner le forfait individuel du judoka appelé à combattre dans la catégorie de poids où cette discordance aura été constatée.

#### **4.4.6. Ordre des combats et salut :**

- avant le début de la compétition, un tirage au sort détermine la catégorie de poids qui débute les combats.
- ce tirage au sort s'effectue par journée et par division.
- néanmoins, pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre croissant des catégories de poids.

#### 4.4.7. HANSOKU-MAKE :

- un judoka sanctionné de Hansoku-Make suite à une accumulation de pénalités sera disqualifié pour cette seule rencontre.
- un judoka sanctionné de Hansoku-Make direct suite à une faute technique (par exemple : diving) sera disqualifié pour cette seule rencontre.
- dans les autres cas de Hansoku-Make direct (geste ou comportement antisportif), le judoka est disqualifié pour le restant de la journée.

#### 4.5. Le Commissaire Sportif du club

Le commissaire sportif est désigné par son club, un par équipe engagée.

Dès son arrivée, il recevra un formulaire de contrôle ainsi que les cartes de composition d'équipe.

Le formulaire de contrôle sera dûment complété (voir 4.4.4.3.) pour la présentation de l'équipe à la pesée et signé par lui ou par le coach après la pesée de l'équipe au complet.

Le commissaire sportif est également responsable de l'exactitude des renseignements repris sur ce formulaire de contrôle.

De plus, il se trouvera à la table de chronométrage lors du combat de son équipe.

Il doit connaître l'utilisation de tout le matériel mis à disposition ainsi que la tenue des tableaux marquoirs sur lesquels il répercutera les gestes de l'arbitre, les divers avantages ou pénalités. Il doit savoir remplir la fiche *ad hoc* en fonction du déroulement des combats.

Il est susceptible d'utiliser un micro et de faire un éventuel appel aux équipes concernées.

Il ne pourra en aucun cas encourager et/ou coacher son équipe.

#### 4.6. Le Coach du club

**Un seul coach**, muni de la carte délivrée par la FFBJ, peut prendre place à l'endroit qui lui est réservé, à l'exclusion de toute autre personne.

#### 4.7. Forfait de l'équipe

##### 4.7.1. Le forfait général sera déclaré par les responsables dans les cas suivants :

- l'absence ou le désistement de l'équipe à une des journées du championnat Interclubs,
- le non paiement de l'amende due en cas de forfait pour une journée,
- le non-respect du règlement.

#### 4.7.2. Le forfait général implique

- la perte de toutes les rencontres réalisées ou à réaliser par le score de 5-0 (50-0),
- Les résultats obtenus préalablement seront convertis et le classement sera adapté en conséquence,
- Les victoires des futures rencontres seront enregistrées à la date où ces rencontres devaient normalement avoir lieu,
- Une amende pour le club qui a une équipe déclarée forfait (voir 2.16.),
- Le déclassement de l'équipe concernée vers la division immédiatement inférieure au titre de descendant.

##### Remarques :

- Dans le cas d'un club ayant inscrit plusieurs équipes, le forfait d'une équipe n'entraîne pas le forfait des autres équipes.
- Le forfait général vaut toujours pour l'équipe du club-membre impliquée, en ce compris l'ensemble des judokas qui la représentent, et porte sur l'ensemble des journées du Championnat Interclubs.

#### 4.7.3. Le forfait pour la journée sera déclaré par les responsables dans les cas suivants :

- le fait de ne pas aligner au moins trois compétiteurs par équipe lors d'une rencontre, quelle qu'en soit la raison,
- le fait de ne pas quitter le tapis après un combat,
- l'arrivée trente minutes après l'heure de fin des pesées.

#### 4.7.4. Le forfait pour la journée implique

- la perte de toutes les rencontres réalisées ou à réaliser par le score de 5-0 (50-0) de cette journée,
- Une amende (voir 2.16.) qui sera acquittée par le club dans les huit jours ; dans le cas contraire, le forfait général de l'équipe sera signifié au club.

##### Remarque :

- Tout cas exceptionnel sera analysé par les responsables (2.14.).

### 4.8. Cas de blessure

- En cas d'abandon d'un combat pour blessure, le judoka blessé perdra toujours son combat par 10 - 0, sauf si l'adversaire est déclaré, par l'arbitre, responsable de la blessure occasionnée.
- Le judoka, blessé et ayant dû abandonner son combat, pourra toutefois être réaligné dans l'équipe à l'occasion d'une autre rencontre de la même journée, pour autant que son état physique le lui permette.

### 4.9. Durée des combats

La durée de chaque combat est limitée à quatre minutes.

## 4.10. Résultats

### 4.10.1. Résultat d'un combat.

4.10.1.1. A l'issue de chaque combat, 5, 7 ou 10 points seront décernés au vainqueur selon que le combat aura été gagné avec au moins un YUKO, un WAZA-ARI ou un IPPON d'écart.

Seuls les points du vainqueur seront décernés.

4.10.1.2. En cas de HIKI-WAKE, le golden score est d'application.

### 4.10.2. Résultat d'une rencontre.

4.10.2.1. L'équipe qui aura remporté le plus grand nombre de combats sera déclarée vainqueur.

4.10.2.2. En cas d'égalité du nombre de combats remportés, l'équipe qui aura additionné le plus grand nombre de points sur l'ensemble des combats sera déclarée vainqueur.

4.10.2.3. En cas d'égalité du nombre de combats remportés et du total des points obtenus sur l'ensemble des combats, l'arbitre prononcera le verdict d'HIKI-WAKE.

## 4.11. Classement

- A l'issue de chaque rencontre, l'équipe victorieuse obtiendra deux points et l'équipe perdante zéro point.
- En cas de HIKI-WAKE, chacune des deux équipes inscrira un point.
- Ces points établissent en premier lieu le classement.
- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, on tiendra compte, dans l'ordre d'importance décroissant : du nombre de combats gagnés, du nombre de points obtenus sur l'ensemble des combats, du nombre de combats perdus, des victoires obtenues l'une sur l'autre par les équipes à égalité.

## 4.12. Récompenses

- Le club classé premier de la DIVISION 1 sera sacré "CHAMPION REGIONAL".
- Les trois premiers classés de chaque division recevront une coupe.

## 4.13. Promotion et rétrogradation en 2014

### 4.13.1. Montée

#### 4.13.1.1. Montée divisions masculines

- Divisions 4: le premier classé de chaque Division 4 monte en Division 3.
- Divisions 3: le premier classé de chaque division 3 monte en Division 2.
- Division 2 : les deux premiers classés montent en division 1.
- Division 1 : le premier classé monte à l'Interclub National.

#### 4.13.1.2. Montée divisions féminines

- Division 1 : le premier classé participe à l'Interclub National.

#### 4.13.1.3. Remarque sur les montées concernant toutes les divisions :

Au cas où l'équipe "B" d'un club terminerait la compétition à la première place de sa division (ou à une deuxième place montante) obtenant ainsi le droit de promotion, ce droit lui sera refusé si l'équipe "A" du club officie dans la division supérieure. Dans ce cas, le montant sera l'équipe classée à la 2<sup>ème</sup> place, voire 3<sup>ème</sup> place, etc...

### 4.13.2. Descente

#### 4.13.2.1. Descente divisions masculines

- Interclub National: le club francophone le moins bien classé descend en division 1.
- Les deux dernières équipes des divisions 1, 2 et 3 descendent dans la division directement inférieure.
- Division 4: néant.

#### 4.13.2.2. Descente divisions féminines

- Interclub National: le club francophone le moins bien classé descend en division 1.
- Division 1: néant.

#### 4.13.2.3. Remarque sur les descentes concernant toutes les divisions

Lorsque l'équipe "A" d'un club alignant deux équipes est déclarée "descendante" et se retrouve ainsi dans une division inférieure où se retrouve également son équipe "B", cette dernière est elle-même chassée vers la division inférieure, quels que soient les résultats sportifs obtenus, sauf si la descente de l'équipe "A" provoque un regroupement des deux équipes dans la division 4.

Dans ce cas, les deux équipes seront réparties dans des séries différentes.

### 4.13.3. Cas particuliers

4.13.3.1. Tout club qui ne renouvelle pas son inscription dans les délais pour la nouvelle saison sportive, sera remplacé par le club le mieux placé de la division inférieure sauf si, de ce fait, deux équipes du même club se retrouvent dans la même division ou série. En tel cas, il faut se référer à la remarque 4.13.1.3.

4.13.3.2. Si un club refuse de monter alors qu'il est appelé à monter de division, même s'il s'agit d'un club repêché, il se trouve en incapacité de participer. Il ne participera donc pas au prochain championnat, mais il lui sera possible de se réinscrire dans la division directement inférieure l'année suivante.

- 4.13.3.3. Si un club ayant aligné 2 équipes l'année précédente est dans l'impossibilité d'en aligner 2 lors de sa réinscription, la seule équipe alignée sera désignée comme l'équipe A et évoluera dans la division où l'équipe A se trouvait. Si le club refuse d'évoluer dans cette division, il se trouve dans l'impossibilité de participer. Il pourra cependant se réinscrire l'année suivante dans la division directement inférieure.

#### 4.14. Arbitrage

- 4.14.1. L'ordre des rencontres étant établi à l'avance pour chaque journée, la Cellule de l'Arbitrage désignera les arbitres pour chaque rencontre.
- 4.14.2. La Cellule de l'Arbitrage désignera pour chaque division un arbitre principal, de niveau international ou national qui sera chargé de l'application des décisions de la Commission.
- 4.14.3. Les arbitres ne pourront se départir de la neutralité de leur fonction, tout au long des journées de la compétition.

L'organisateur local ou le responsable officiel de chaque division veillera à créer un emplacement réservé aux arbitres, qui se trouvera à l'écart du public et des compétiteurs.

## 5. RÈGLEMENT DE L'INTERCLUB NATIONAL

Dag 1/Jour 1 : 15/11/2014 VJF  
Dag 2/Jour 2 : 22/11/2014 Herstal



### 5.1. Algemeen

- 5.1.1 De Nationale Interclub is een organisatie van de KBJB. De praktische organisatie gebeurt door de FFBJ en de VJF die elk 1 wedstrijddag organiseren. Alle correspondentie verloopt via het regionale secretariaat van de FFBJ en de VJF.
- 5.1.2 De Nationale wedstrijdorganisatiecommissie (NWOC) staat in voor een ordelijke organisatie tijdens de wedstrijddagen.
- 5.1.3 De reeksverantwoordelijke aangeduid door de NWOC staat garant voor het sportieve verloop van de wedstrijddagen binnen zijn reeks. Binnen dit kader is hij in zijn functie bevoegd om de nodige beslissingen te nemen.
- 5.1.4. In geval van aanwezigheid van leden RvB KBJB zullen deze bij problemen de nodige beslissingen nemen opdat de wedstrijddag een zo vlot mogelijk verloop zou kennen.
- 5.1.5 De clubverantwoordelijke staat in voor:
- 5.1.5.1 het invullen van het controleblad voor de weging met de aanwezige op te stellen ploegleden.
  - 5.1.5.2 het tijdig aanmelden van de volledige ploeg op de weging.
  - 5.1.5.3 het overhandigen van de gesloten ploegopstellingskaarten aan de reeksverantwoordelijke. Na afgifte kunnen geen wijzigingen meer worden aanvaard.
  - 5.1.5.4 het bewaren van de orde en discipline van zijn ploeg en supporters.
- 5.1.6 Bij inschrijving verklaart de club zich akkoord met het vigerend interclub reglement, waarvan zij een kopie heeft ontvangen.

### 5.2. Inschrijvingsmodaliteiten

- 5.2.1 De nationale Interclub wordt samengesteld uit de eerste 5 ploegen van de hoogste afdeling van de regionale Interclub van de FFBJ en de VJF van 2013. Indien een geselecteerde ploeg niet inschrijft wordt de plaats opgevuld door de volgende op de einduitslag van de hoogste

### 5.1. Conditions de participation

- 5.1.1 L'Interclub National est mis sur pied par la LRBJ. L'organisation pratique se fait par la FFBJ et la VJF, chaque fédération prend en charge une journée de compétition. Toute correspondance passe par le secrétariat régional de la FFBJ et de la VJF.
- 5.1.2 La Commission Nationale des Organisations Sportives et Techniques (CNOST) veille au bon déroulement de l'organisation lors des journées de compétition.
- 5.1.3 Les responsables des séries, désignés par la CNOST, se portent garants du déroulement sportif des journées de compétition au sein de leur série. Dans le cadre de cette fonction, le responsable a le droit de prendre toute décision s'avérant nécessaire.
- 5.1.4 En cas de problèmes, les membres du CA LRBJ présents prendront les décisions nécessaires afin que la journée de compétition puisse se poursuivre sereinement.
- 5.1.5 Le responsable de club se charge de:
- 5.1.5.1 remplir la feuille de contrôle pour les pesées avec le nom de tous les judokas de l'équipe ;
  - 5.1.5.2 s'assurer que son équipe se présente à temps et au complet aux pesées ;
  - 5.1.5.3 remettre la carte de composition d'équipe sous enveloppe fermée au responsable de série. Une fois la carte remise, aucun changement n'est permis ;
  - 5.1.5.4 garder ordre et discipline au sein de son équipe et de ses supporters.
- 5.1.6 Lors de son inscription, le club accepte le règlement en vigueur de l'interclub, dont il reçoit une copie.

### 5.2. Modalités d'inscription

- 5.2.1 L'Interclub National oppose les 5 premières équipes de la plus haute division de l'Interclub Régional de la FFBJ et de la VJF de 2013. Si une équipe sélectionnée ne s'inscrit pas, celle-ci sera remplacée par l'équipe qui la suit dans le classement de la plus haute division de

<p>afdeling van de regionale interclub 2013.</p> <p>5.2.2 In nationale afdeling kan maximaal één ploeg dames en één ploeg heren van éénzelfde club aantreden.</p> <p>5.2.3 Het inschrijvingsgeld bedraagt 350 Euro.</p> <p>5.2.4. Elke vleugel (FFBJ of VJF) mag op zijn beurt beslissen een eventuele korting toe te kennen.</p> <p>5.2.5 Inschrijvingen zijn geldig indien tijdig aan alle onderstaande voorwaarden wordt voldaan:</p> <p>5.2.5.1 Inschrijven op het regionale secretariaat ten laatste op 30 september 2014.</p> <p>5.2.5.2 Voldoen aan het inschrijvingsrecht ten laatste op 30 september 2014.</p> <p>5.2.5.3 De nodige documenten (ploeglijsten, uitleenakkoorden, arbeidsovereenkomsten van buitenlandse judoka's cf. 5.4.6) overmaken aan het regionale secretariaat ten laatste in de week na het BK senioren.</p> <p>5.2.5.4. De ploeglijst omvat maximum 20 judoka's. Ploeglijsten worden enkel aanvaard indien zij in de hertoe aangereikte format tijdig worden overgemaakt aan het betreffende regionale secretariaat.</p> <p>5.2.6 Indien het secretariaat problemen vaststelt i.v.m. de inschrijving zal de club geïnformeerd worden.</p> <p>5.2.7 Indien een club zich terugtrekt na inschrijving wordt een officieel forfait toegekend en geldt het inschrijvingsgeld als administratieve kost voor deze terugtrekking. Dit bedrag wordt dus niet teruggestort. (zie ook 5.8.2.)</p>	<p>l'Interclub Régional 2013.</p> <p>5.2.2 En Interclub National, les clubs peuvent au maximum participer avec une équipe hommes et une équipe dames.</p> <p>5.2.3 Les frais d'inscription s'élèvent à 350 euros.</p> <p>5.2.4 Chaque organisateur régional (FFBJ ou VJF) peut lui-même décider d'une éventuelle ristourne pour leurs clubs participant à l'Interclub National.</p> <p>5.2.5 Une inscription est valable si les conditions reprises ci-dessous sont respectées:</p> <p>5.2.5.1 inscription au secrétariat régional au plus tard le 30 septembre 2014 ;</p> <p>5.2.5.2. satisfaire aux droits d'inscription au plus tard le 30 septembre 2014 ;</p> <p>5.2.5.3 remettre les documents nécessaires (liste d'équipes, contrat de travail des judokas étrangers cfr. 5.4.6) au secrétariat au plus tard dans la semaine après le Championnat de Belgique Seniors ;</p> <p>5.2.5.4 les listes d'équipes comprennent maximum 20 judokas. Elles sont uniquement acceptées si elles parviennent à temps et dans le format adéquat au secrétariat régional concerné.</p> <p>5.2.6. Si le secrétariat remarque certains problèmes concernant l'inscription du club, celui-ci en sera informé.</p> <p>5.2.7. Si un club décide de se retirer après s'être inscrit, ceci sera considéré comme un forfait officiel. Les frais d'inscription seront comptés comme étant des frais administratifs et ne seront donc pas remboursés.(voir aussi 5.8.2.).</p>
<p><b>5.3. Ploeg</b></p> <p>5.3.1 De ploeglijst bevat <b>alle</b> judoka's die opgesteld kunnen worden tijdens de verschillende wedstrijddagen. Een judoka kan tijdens de competitie slechts op <b>één</b> ploeglijst staan: wie op de ploeglijst van de Nationale Interclub staat, mag niet op een ploeglijst van de regionale interclub staan.</p> <p>5.3.2 Judoka's kunnen in hun ploeg worden opgesteld, indien zij aangesloten zijn bij de deelnemende club.</p> <p>5.3.3 Judoka's die geen lid zijn van de deelnemende club, kunnen tijdens de nationale interclub op uitleenbasis worden opgesteld via een onderling akkoord tussen de betrokken clubs, zijnde de deelnemende club en de club waar de judoka is aangesloten.</p> <p>5.3.4 Een ploeg betreedt de mat met maximum 2 judoka's op uitleenbasis. De ploeglijst met alle</p>	<p><b>5.3. Equipe</b></p> <p>5.3.1. La liste de l'équipe reprend <b>tous</b> les judokas qui pourraient éventuellement combattre durant les journées de compétition. Un judoka ne peut apparaître que sur une <b>seule</b> liste d'équipe: un judoka apparaissant sur une liste d'équipe de l'Interclub National, ne peut pas apparaître sur une liste d'équipe de l'Interclub Régional.</p> <p>5.3.2. Les judokas ne peuvent apparaître sur une liste que s'ils sont affiliés au club concerné. Il n'est pas permis de combattre pour un autre club.</p> <p>5.3.3. Les judokas (renforts) non affiliés à un club participant aux Interclubs Régionaux et Nationaux peuvent combattre pour un des clubs participant à l'Interclub National, et ce sur base d'un commun accord entre le club participant et le club dans lequel le judoka est affilié.</p> <p>5.3.4. Les équipes peuvent monter sur le tapis avec maximum 2 renforts. La liste d'équipe reprenant</p>

judoka's die opgesteld kunnen worden (cf.5.3.1.) mag dus meerdere judoka's op uitleenbasis bevatten echter dient bij opstelling per confrontatie met gestelde maxima rekening gehouden te worden. Indien de reeksverantwoordelijke vaststelt dat het maximum overschreden is, dient de ploegverantwoordelijke, zonder inzage in de ploegopstelling van de tegenstander, de nodige judoka's te schrappen tot aan de voorwaarde voldaan is.

5.3.5 De deelnemende judoka's dienen verder te voldoen aan onderstaande voorwaarden:

5.3.5.1 geldig identiteitsbewijs

5.3.5.2 geldige vergunning VJF of *FFBJ* op de eerste wedstrijddag van de Nationale Interclub. Indien niet voldaan aan (5.3.5.2) maar judoka's een vergunning hebben gehad, kunnen deelnemen na controle en berichtgeving vanwege het regionale secretariaat.

5.3.5.3 een medisch attest, niet ouder dan 6 maand, vanaf de leeftijd van 40 jaar

5.3.5.4 minimum 15 jaar worden in het lopende kalenderjaar (U18)

5.3.5.5 minimum 3de kyu (groene gordel)

5.3.5.6 voldoen aan de wettelijke bepalingen (cf. 5.4.6).

tous les judokas (cfr. 5.3.1) qui combattront éventuellement durant les journées de compétition peut donc compter plusieurs renforts. La limite de 2 judokas est d'application quand est formée l'équipe qui montera sur le tapis. Si le responsable de la division remarque que le nombre maximum est dépassé, le responsable de l'équipe doit, sans avoir pris connaissance de la composition de l'équipe adverse, supprimer de sa liste des judokas jusqu'à ce que cette dernière remplisse les conditions susdites.

5.3.5. Les judokas participants doivent également satisfaire aux conditions suivantes :

5.3.5.1. avoir une pièce d'identité valable ;

5.3.5.2. avoir une licence valable de la VJF ou de la FFBJ au premier jour de compétition de l'interclub national. Les judokas ne satisfaisant pas à ce point (5.3.5.2) mais ayant eu une licence peuvent participer après contrôle et approbation du secrétariat VJF ou FFBJ ;

5.3.5.3. avoir une attestation médicale valable, pas plus ancienne que 6 mois à partir de 40 ans ;

5.3.5.4. avoir au minimum 15 ans dans l'année civile en cours (U18) ;

5.3.5.5. minimum 3<sup>ième</sup> kyu (ceinture verte) ;

5.3.5.6. satisfaire aux conditions émises par la loi (cfr. 5.4.6).

## 5.4. De ploegopstelling

5.4.1 Per wedstrijddag dienen de aanwezige judoka's op het controleblad voor de weging te worden ingevuld.

5.4.1.1 Op het controleblad kunnen maximum **3** judoka's per gewichtsklasse worden ingeschreven.

5.4.1.2 De judoka's dienen in oplopende volgorde van gewicht te worden ingevuld en gewogen.

5.4.1.3 Op het controleblad kunnen enkel deelnemers voorkomen die op de ploeglijst geaccrediteerd werden door de VJF of FFBJ.

5.4.1.4 De weging verloopt zoals voorzien in de sportcode.

5.4.2 Witte en blauwe judogi zijn verplicht. Alle deelnemende judoka's dienen een EJU/IJF of KBJB-naamembleem te dragen. De naam op de rug dient de naam van de betreffende judoka te zijn. De naam van de club op het naamembleem dient de naam van de betreffende club te zijn. Wanneer het naamembleem, tijdens de kampen

## 5.4. La composition d'équipe

5.4.1. A chaque journée de compétition, les noms des judokas présents doivent être notés sur la feuille de contrôle pour les pesées.

5.4.1.1. Sur la feuille de contrôle, maximum **3** judokas peuvent être inscrits par catégorie de poids.

5.4.1.2. Les judokas doivent être inscrits dans l'ordre croissant de poids.

5.4.1.3. Sur la feuille de contrôle peuvent uniquement être notés les judokas étant inscrits sur la liste de l'équipe ayant été accréditée par la VJF ou la FFBJ.

5.4.1.4. Les pesées se déroulent comme convenu dans le règlement sportif.

5.4.2. Le port d'un judogi blanc ou bleu est obligatoire. Tous les judokas participants doivent porter un dossard EJU/IJF ou LRBJ. Le nom inscrit sur le dossard doit correspondre au nom du judoka. Le nom du club doit correspondre au club du judoka. Si le dossard se déchire ou s'abîme durant les combats ou l'échauffement préalable

of tijdens de opwarming voorafgaand aan de kampen, scheurt of bevuild wordt, krijgt de judoka de toelating om tijdens de wedstrijddag alsook tijdens de volgende wedstrijddag te kampen zonder naamembleem. De KBJB kan ten allen tijde het sponsordeel op het naamembleem opeisen. Indien dit het geval is, wordt dit voor de deadline van 30/09 gecommuniceerd.

5.4.3 Een volledige ploegopstelling bestaat uit 5 judoka's, één binnen elk van de volgende gewichtsklassen:

- Heren: -66, -73, -81, -90 en +90kg.
- Dames : -52, -57, -63, -70 en +70kg.

5.4.4 De judoka's kunnen in een zwaardere gewichtsklasse worden opgesteld, rekening houdend met volgende beperkingen:

- U18: maximum 1 gewichtsklasse hoger
- U21/+21: maximum 2 gewichtsklassen hoger

5.4.5 De ploegopstelling bevat de judoka's die effectief de wedstrijd kampen. Deze mag per wedstrijd worden gewijzigd en dient te bestaan uit **minimum** 3 judoka's.

5.4.6 Buitenlandse judoka's die als werknemer in het kader van een arbeidsovereenkomst deelnemen aan de interclubcompetitie, dienen de nodige bewijsstukken te kunnen voorleggen die aantonen dat zij in orde zijn met de sociale wetgeving (RSZ nummer) en de arbeidsverzekering.

5.4.7 Een judoka die een rechtstreekse hansoku-make wegens wangedrag of verboden handeling wordt toegekend, kan niet meer worden opgesteld tijdens de lopende wedstrijddag.

5.4.8. Een judoka die ingeschreven staat op de ploegopstellingskaart en die weigert aan de wedstrijd te beginnen, kan die dag niet meer worden opgesteld.

aux combats, le judoka reçoit la permission de combattre sans dossard à l'Interclub National ce jour-là, mais aussi le suivant. La LRBJ peut à tout moment exiger l'emplacement de sponsoring sur les dossards. Si tel est le cas, ceci doit être communiqué avant le 30/09.

5.4.3. Une équipe complète est composée de 5 judokas, un dans chaque catégorie de poids.

- Hommes : -66, -73, -81, -90 et +90kg.
- Dames : -52, -57, -63, -70 et +70kg.

5.4.4. Les judokas peuvent combattre dans une catégorie de poids plus élevée que la leur, suivant les restrictions suivantes :

- U18 : maximum 1 catégorie plus élevée ;
- U21/+21: maximum 2 catégories plus élevées.

5.4.5. La composition d'équipe reprend les judokas combattant lors de la rencontre. Cette composition peut être modifiée à chaque rencontre et doit comprendre au **minimum** 3 judokas.

5.4.6. Les judokas étrangers, participants à la compétition de l'Interclub en tant qu'employés avec un contrat de travail, doivent pouvoir présenter les documents prouvant qu'ils sont en ordre de cotisations sociales (numéro ONSS) et d'assurance accident de travail.

5.4.7. Un judoka recevant un hansoku-make pour raison de comportement déplacé ou action interdite ne peut plus combattre durant le restant de la journée de compétition.

5.4.8. Un judoka faisant partie d'une équipe et refusant de combattre ne peut plus combattre durant le reste de la journée de compétition.

## 5.5. Wedstrijden en klassement:

5.5.1 De competitie verloopt over twee wedstrijddagen.

5.5.2 De volgorde van de ontmoetingen en de verdeling over de wedstrijddagen worden door loting bepaald.

5.3 Elke ploeg ontmoet eenmaal alle andere ploegen binnen zijn reeks. De kampen verlopen conform het IJF wedstrijdreglement.

5.5.4 Coaches dienen de afgegeven ploegkaarten voor aanvang van elke wedstrijd aan de wedstrijdtafel, waar de ploeg zal verschijnen, te ondertekenen. Hiermee bevestigt de ploegcoach dat de ploeg in deze samenstelling en volgorde aan de wedstrijd

## 5.5. Compétition et classement

5.5.1. La compétition se déroule sur deux journées.

5.5.2. L'ordre des rencontres et la répartition de celles-ci sur les deux journées de compétition sont déterminés par tirage au sort.

5.5.3. Chaque équipe rencontre une fois toutes les autres équipes. Les combats se font selon les règles de compétition de l'IJF.

5.5.4. Avant chaque rencontre, les coaches se rendent à la table, se trouvant le long de la zone de combat, attribuée à leur équipe afin d'y signer la carte de composition d'équipe qu'ils auront apportée à la table centrale. De cette façon, le coach de l'équipe confirme que son équipe se

deelneemt en op de mat zal verschijnen. Bij ingebrekestelling hiertegen, verliest de in gebreke zijnde judoka zijn kamp met een forfait score, nl. 0-10.

5.5.5. De kampers komen individueel tegen elkaar uit, in de gewichtsklasse waar zij ingeschreven staan. De gewichtsklasse die de wedstrijd mag openen wordt bepaald door loting. In oplopende volgorde van de gewichtsklassen worden de resterende wedstrijden afgewerkt (vb. -73kg start, gevolgd door -81, -90, +90, -66).

5.5.6 Aan elke individuele overwinning worden technische punten (TP) toegekend:

- 5 TP voor winst met yuko;
- 7 TP voor winst met waza-ari;
- 10 TP voor winst met ippon;
- Golden Score is van toepassing, TP evenredig met de gemaakte score;
- Een overwinning op basis van een hansoku-make = 10 TP;
- Een overwinning op basis van aantal bestraffingen aan het einde van de wedstrijd of Golden Score tijd = 1 TP (dit als tegenstander meer shido's toegekend heeft gekregen dan de winnaar).

5.5.7 De ploeg die het meest aantal individuele overwinningen (IO) behaalt, wint de confrontatie. Indien gelijk beslist de som van de TP. De verdeling van de wedstrijdpunten (WP) gaat als volgt:

- 2 WP voor de winnende ploeg;
- 0 WP voor de verliezende ploeg;
- 1 WP voor beiden bij gelijke stand (hiki wake).

5.5.8 Een klassement wordt opgemaakt op basis van de volgende criteria:

- Positief
  - som van de behaalde WP
  - som van de behaalde IO
  - som van de behaald TP
- negatief
  - som van de individuele nederlagen
  - som van de TP tegen

Indien bovenstaande punten geen winnaar bepalen, dan is de onderlinge confrontatie beslissend. In geval dat de onderlinge confrontatie onbeslist eindigt (hiki wake) en indien een winnaar moet worden aangeduid in het kader van een podiumplaats of degradatie, dan worden drie gewichtsklassen uitgeloot om na drie

présente suivant la composition et l'ordre indiqué sur la carte. Au cas où la composition d'équipe n'est pas respectée, le judoka qui est en défaut perd son combat avec un score forfait de 0 – 10.

5.5.5. Les judokas de chaque équipe combattent individuellement dans la catégorie de poids dans laquelle ils sont inscrits. La catégorie débutant la journée de compétition est déterminée par tirage au sort. Suivent ensuite les catégories de poids en ordre croissant (p.ex. : -73kg débute, suivi par -81, -90, +90, -66).

5.5.6. Chaque victoire individuelle correspond à un nombre de points techniques (PT):

- victoire par yuko = 5 PT ;
- victoire par waza-ari = 7 PT ;
- victoire par ippon = 10 PT ;
- victoire au Golden Score, points techniques selon le score obtenu ;
- victoire sur base d'un hansoku-make = 10 TP ;
- victoire sur base du nombre de pénalités à la fin de la durée du combat ou du Golden Score = 1TP (dans le cas où l'adversaire s'est vu attribuer plus de shidos que le gagnant).

5.5.7. L'équipe avec le plus grand nombre de victoires individuelles est le gagnant de la rencontre. En cas d'égalité de victoires, c'est la somme des points techniques remportés durant les combats qui les départage.

Voici comment sont distribués les points de compétition :

- L'équipe gagnante reçoit 2 points de compétition ;
- L'équipe perdante n'en reçoit pas ;
- En cas d'HIKI WAKE (nombre égal de victoires individuelles et nombre égal de points techniques remportés durant les combats), chaque équipe reçoit 1 point de compétition.

5.5.8. Un classement est fait sur base des critères suivants :

- Positif
  - Total des points de compétition
  - Total des victoires individuelles
  - Total des points techniques
- Négatif
  - Total des défaites individuelles
  - Total des points techniques « contre »

Si l'on ne peut déterminer le gagnant sur base des points ce-dessus, les deux équipes se rencontrent. Si cette rencontre se finit par hikiwake et s'il est nécessaire qu'un gagnant soit désigné pour une place de

<p>beslissende kampen een winnaar aan te duiden. Indien na 2 kampen de uitslag duidelijk is, wordt de derde kamp niet gevochten.</p>	<p>podium ou une rétrogradation, trois catégories de poids sont tirées au sort afin de déterminer le gagnant après trois rencontres. Si le gagnant est déterminé après les deux premiers combats, le troisième combat ne devra plus avoir lieu.</p>
<p><b>5.6. Titels, prijzen en selecties</b></p> <p>5.6.1 De titel “Nationale Interclub Kampioen” wordt toegekend aan de als eerste geklasseerde ploeg in het eindklassement.</p> <p>5.6.2 De eerste drie geklasseerde clubs in het eindklassement ontvangen een beker. Overeenkomstig worden maximaal 15 medailles voorzien.</p> <p>5.6.3 De interclub kampioen mag deelnemen aan de European Club Cup, indien deze verzaakt, is de keuze aan de tweede en zo verder</p>	<p><b>5.6. Titres, prix et sélections</b></p> <p>5.6.1. Le titre « Champion National Interclub » est accordé à l’équipe terminant première au classement final.</p> <p>5.6.2. Les trois premières équipes au classement final reçoivent une coupe. Maximum 15 médailles sont prévues.</p> <p>5.6.3. Le Champion National peut participer à l’European Club Cup. S’il renonce, le suivant au classement y a droit et ainsi de suite.</p>
<p><b>5.7. Promotie en degradatie naar 2014</b></p> <p>5.7.1. De laatste ploeg van elke vleugel (VJF en FFBJ) degradeert naar de hoogste afdeling van de regionale interclub. Hun plaats wordt ingenomen door de hoogst geklasseerde clubs van de respectievelijke regionale interclub.</p> <p>5.7.2. De geselecteerde clubs kunnen de promotie <b>NIET</b> weigeren. Indien een club de promotie weigert, wordt aan deze club een officiële forfait met de bijhorende gevolgen toegekend.</p>	<p><b>5.7. Promotion et rétrogradation en 2014</b></p> <p>5.7.1. La dernière équipe de chaque fédération (VJF et FFBJ) au classement de l’Interclub National est rétrogradée dans la division supérieure de son Interclub Régional. L’équipe étant Championne Régionale prendra sa place.</p> <p>5.7.2. Les clubs sélectionnés ne peuvent <b>PAS</b> refuser la promotion. Si un club la refuse, cela sera considéré comme un forfait officiel et impliquera les conséquences convenues.</p>
<p><b>5.8. Forfait</b></p> <p>5.8.1 De toekenning van een forfait betekent het verlies van alle confrontaties dus een score van 5-0 (50-0). Alle behaalde punten worden nietig verklaard, het klassement wordt aangepast en de punten worden aan de resterende ploegen toegekend op de dag dat de confrontatie gepland staat.</p> <p>5.8.2 Na de toekenning van een forfait geldt het inschrijvingsgeld als administratieve kost. Dit bedrag wordt niet terugbetaald. (cf. 5.2.7.)</p> <p>5.8.3 De betreffende club zal geweigerd worden voor deelname aan het Interclubkampioenschap van het eerstvolgende seizoen. Nadien kan de club opnieuw inschrijven in de laagste afdeling.</p> <p>5.8.4 Een officiële forfait wordt toegekend bij terugtrekking uit de competitie na het indienen van inschrijvingsformulier, bij weigering van promotie, bij afwezigheid of in het kader van een sanctie.</p>	<p><b>5.8. Forfait</b></p> <p>5.8.1 L’attribution d’un forfait implique la défaite sur toutes les rencontres donc un score de 5-0 (50-0). Tous les scores obtenus sont annulés, le classement est adapté et les points sont attribués aux équipes restantes le jour où la rencontre est prévue.</p> <p>5.8.2 Après l’attribution d’un forfait, les frais d’inscription seront comptés comme étant des frais administratifs et ne seront donc pas remboursés. (cfr.5.2.7.)</p> <p>5.8.3 Le club concerné ne pourra pas participer à l’Interclub National de la saison suivante. Par après, le club pourra à nouveau s’inscrire dans la dernière division.</p> <p>5.8.4 Un forfait officiel est attribué aux équipes qui se retirent de la compétition après avoir rentré leur formulaire d’inscription, refusent leur promotion, sont absentes ou ont été pénalisées.</p>

<p>5.8.5 De afwezigheid van een ploeg wordt door de reeksverantwoordelijke vastgesteld in volgende gevallen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aanmelden na het afsluiten van de weging</li> <li>• minder dan drie kampers kunnen opstellen.</li> </ul> <p>5.8.6 De reeksverantwoordelijke dient de afwezigheid vast te stellen in een verslag en zal de forfait toekennen aan de desbetreffende club.</p> <p>5.8.7. De weging kan in geen geval verlengd worden. De ploeg dient ruim op tijd aanwezig te zijn. Zij is zelf verantwoordelijk indien zij laattijdig arriveren. Overmacht kan NIET ingeroepen worden!</p> <p>5.8.8 De reeksverantwoordelijke brengt schriftelijk verslag uit van onregelmatigheden binnen zijn reeks en kan in samenspraak met de NWOC de nodige beslissingen nemen.</p> <p>5.8.9 Bij elke onregelmatigheid die het sportieve verloop van de wedstrijden en/of de algemene orde verstoren, kan de reeksverantwoordelijke een schorsing opleggen aan de desbetreffende ploeg voor de wedstrijddag. Indien de NWOC de schorsing aanvaardt, zal een forfait worden uitgesproken ten aanzien van de desbetreffende club.</p> <p>5.8.10 Een coach die zich misdraagt, kan door de hoofdscheidsrechter geweigerd worden in de neutrale zone om verder als coach te fungeren. De coach kan die dag niet meer optreden in zijn functie binnen de neutrale zone.</p> <p>5.8.11 Een judoka die zich misdraagt, kan door de reeksverantwoordelijke geschorst worden voor verdere deelname tijdens de wedstrijddag.</p> <p>5.8.12 Bij vaststelling van fraude of onregelmatigheden, kan de NWOC op basis van het verslag van de reeksverantwoordelijke een dossier overmaken aan de Raad van Bestuur, die een minnelijke schikking kan voorstellen of het dossier kan overmaken aan de tuchtcommissie.</p> <p>5.8.13 De Raad van Bestuur behoudt zich het recht de nodige sancties op te leggen of een dossier te overhandigen aan de tuchtcommissie.</p>	<p>5.8.5 L'absence d'une équipe est déterminée par le responsable de série dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• arrivée après la clôture des pesées,</li> <li>• moins de trois participants</li> </ul> <p>5.8.6 Le responsable de série doit signaler toute absence d'équipe dans un rapport et devra attribuer un forfait au club concerné.</p> <p>5.8.7 Les pesées ne peuvent en aucun cas être prolongées. Les équipes doivent être largement à l'heure. Chaque équipe est responsable de son retard. Il n'y aura pas d'exception !</p> <p>5.8.8 Le responsable de série rédige un rapport écrit dans lequel il note toutes les anomalies survenues dans sa série et a la possibilité de prendre des décisions en accord avec la CNOST.</p> <p>5.8.9 En cas d'anomalies perturbant le bon déroulement de la compétition ou de l'ordre général, le responsable de série peut attribuer une suspension à l'équipe concernée pour la durée de la journée de compétition. Si la CNOST accepte la suspension, un forfait sera attribué au club concerné.</p> <p>5.8.10 Un coach se comportant mal, peut se voir refuser l'accès à la zone neutre par l'arbitre principal. Le coach ne pourra plus faire fonction de coach dans la zone neutre pour le restant de la journée de compétition.</p> <p>5.8.11 Un judoka se comportant mal, peut être suspendu par le responsable de série pour le restant de la journée de compétition.</p> <p>5.8.12 En cas de fraude ou d'irrégularités, la CNOST peut transmettre un dossier au Conseil d'Administration sur base du rapport du responsable de série. Le CA peut proposer un arrangement à l'amiable ou transmettre le dossier à la commission disciplinaire.</p> <p>5.8.13 Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'attribuer les sanctions nécessaires ou de remettre un dossier à la commission disciplinaire.</p>
<p>Goedgekeurd KBJB Wedstrijdreglement Nationale Interclub</p>	<p>Approuvé LRBJ Règlement Interclub National</p>

## 6. CODE SPORTIF DE LA FFBJ

---

- Les règlements de la FFBJ déterminent la réglementation générale applicable aux compétitions, tournois et épreuves de qualification et championnats.
- Le code sportif définit les règles complémentaires spécifiques à la FFBJ

### LE RESPECT EST MUTUEL.

Judokas, coaches, délégués, commissaires sportifs, arbitres, chronos, organisateurs, public et officiels, chacun mettra tout en œuvre afin que les activités fédérales se déroulent au mieux.

### ZONES OFFICIELLES/NEUTRES.

Lors des organisations officielles de la FFBJ,

- L'accès à la zone neutre – derrière les tables de chronométrage et table centrale - est exclusivement réservé aux officiels en fonction et au service médical. Le coaching est interdit dans la zone neutre.
- La zone officielle – la zone neutre et celle de compétition – est interdite au public.

### POINTS DE SHIAI.

Aux conditions du règlement de shiai, un judoka qui désire faire enregistrer un point doit **IMPERATIVEMENT** déposer sa carte de SHIAI à la table de chronométrage **AVANT** le début des compétitions.

Toute demande d'enregistrement faite après les combats sera refusée.

Les cartes de shiai sont exclusivement vendues au siège de la fédération, dans un centre de shiai, auprès des représentants de la COST ou des comités provinciaux.

Les judokas devront veiller à posséder une carte de shiai avant la compétition.

---

## 7. CODE DE CONDUITE

---

- Conduites **interdites pour tous** :
  - Marcher sur les tatamis avec des chaussures non adéquates.
  - Contester outrageusement une décision des arbitres.
  - Frapper, donner des coups de pied, ... sur le matériel environnant.
  - Toute forme de conduite irrespectueuse, remarques négatives, gestes, faits ou paroles non appropriés envers les arbitres, adversaires, officiels, coaches, son propre athlète, le public, ...
- Chaque **judoka** doit se présenter impérativement sur le podium en judogi blanc complet.
- Une absence, non justifiée et après décision des responsables (2.14.), sur le podium a pour conséquence que le judoka concerné renonce à sa médaille et est rayé du classement.
- Le **coach** assume l'entière responsabilité du comportement de ses judokas
- Tous les coaches qui accompagnent leur(s) judoka(s) doivent être en tenue correcte training / costume (short, marcel et tong exclus). Dans certaines compétitions, il pourra être exigé des coaches une tenue de ville pour les finales (l'organisateur l'aura annoncé préalablement). Si cette règle de conduite n'est pas suivie, le coaching sera interdit.
- Il n'y a qu'un seul coach admis à l'endroit lui étant réservé. Le coach se tient, pendant le combat, à l'endroit indiqué par les organisateurs, en dehors de la surface de combat. Le coach doit rester assis sur la chaise.
- Le coaching est limité durant les matras aux avis techniques, encouragements et instructions pour des situations inattendues comme blessure, etc...
- Le coach ne peut pas se comporter de façon provocatrice et ne peut en aucun cas essayer d'influencer les arbitres. Il doit s'abstenir d'employer des termes d'arbitrage, avec l'intention d'attirer l'attention du participant sur certains résultats obtenus et/ou pénalités.

## 8. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS PAR GRADE MINIMUM

**A PARTIR DU 1ER JANVIER 2014**

			DAMES				MESSIEURS					
CATEGORIES	PREMINIMES	MINIMES	CADETTES	ESPOIRS	JUNIORS	SENIORS	CADETS	ESPOIRS	JUNIORS	SENIORS		
	<b>U11</b>	<b>U13</b>	<b>U15</b>	<b>U18</b>	<b>U21</b>	<b>+ 21</b>	<b>U15</b>	<b>U18</b>	<b>U21</b>	<b>+ 21</b>		
Années de naissance	<b>05-04</b>	<b>03-02</b>	<b>01-00</b>	<b>99-98-97</b>	<b>96-95-94</b>	<b>93 ou avant</b>	<b>01-00</b>	<b>99-98-97</b>	<b>96-95-94</b>	<b>93 ou avant</b>		
Poids en Kg	Voir règlement spécifique		-32					-34				
			-36					-38				
			-40	-40				-42	-42*			
			-44	-44	-44			-46	-46*			
			-48	-48	-48	-48		-50	-50			
			-52	-52	-52	-52	-52	-55	-55	-55		
			-57	-57	-57	-57	-57	-60	-60	-60	-60	-60
			-63	-63	-63	-63	-63	-66	-66	-66	-66	-66
			+63	-70	-70	-70	-70	+66	-73	-73	-73	-73
				+70	-78	-78	-78		-81	-81	-81	-81
					+78	+78	+78		-90	-90	-90	-90
						+90	-100	-100	-100			
							+100	+100	+100			
Durée des combats	1 min. 30	2 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	5 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	5 minutes		
Durée des combats/équipe			3 minutes	4 minutes	4 minutes	4 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	4 minutes		
Grade minimum / individuel			3 <sup>ème</sup> KYU	3 <sup>er</sup> KYU								
Grade minimum / équipes			3 <sup>ème</sup> KYU									

## 9. CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION OFFICIELLE – INTERCLUBS –

---

### REMARQUE

Les clubs candidats à l'organisation officielle d'une compétition de la FFBJ devront **IMPERATIVEMENT** respecter les conditions décrites par le cahier des charges.

L'organisation administrative incombe exclusivement à la COST.

### 9.1. SALLE

- 9.1.1. La salle devra être suffisamment spacieuse pour pouvoir y disposer 2 SURFACES de compétitions par division ; une aire de compétition de 8 m x 8 m (7 m x 7 m étant tolérée) et de 3 m autour des tapis tout en respectant une zone de sécurité de 3m minimum entre deux surfaces contiguës.
- 9.1.2. Une zone pour l'antenne médicale sera prévue.
- 9.1.3. Une zone pour le podium sera prévue.
- 9.1.4. Une zone d'échauffement sera mise à disposition des judokas.
- 9.1.5. Le public devra être à une distance minimum de 3 mètres des surfaces de compétitions.
- 9.1.6. L'organisateur devra réserver aux équipes qui combattent et à leurs coaches des places assises le long des surfaces de compétition. Ces places seront situées à l'extérieur de la zone neutre et devront être signalées clairement.
- 9.1.7. Des vestiaires et des douches seront mis à disposition des judokas.
- 9.1.8. Par division, un local de pesée avec prise de courant sera mis à la disposition de la COST ; un grand local sera toléré pour 2 divisions s'il n'y a pas d'autre possibilité.

### 9.2. MATERIEL

#### EN COLLABORATION AVEC LA COST.

- 9.2.1. Les tapis réglementaires devront être fournis par le club organisateur.
- 9.2.2. Le montage et le démontage des tapis devront être assurés par le club organisateur.
- 9.2.3. 1 balance par division de type médical plus une autre pour une pesée officielle seront mises à la disposition de la COST.
- 9.2.4. Une table et deux chaises se trouveront également dans les locaux de pesée suffisamment vastes.
- 9.2.5. Une sono avec amplificateur et, au moins, 1 micro par division devra être disponible.

- 9.2.6. Une table, suffisamment longue pour disposer le matériel, et 7 chaises seront disposées par surface de compétition (3 pour les chronométreurs/commissaires sportifs et 4 pour les juges).
- 9.2.7. Les organisateurs doivent disposer du matériel nécessaire pour chaque tapis : chronomètres, tableaux marquoirs officiel et manuel, un gong ou une sonnette, drapeaux blanc/bleu.
- 9.2.8. Les organisateurs doivent disposer du matériel nécessaire pour la table centrale: imprimante, ordinateur, photocopieuse, ...
- 9.2.9. Une table centrale suffisamment longue pour accueillir les membres de la COST et les officiels (juges et arbitres) devra être disponible ; ainsi que le matériel : imprimante, ordinateur, photocopieuse.

### 9.3.SERVICE MEDICAL

#### EN COLLABORATION AVEC LA CELLULE MÉDICALE.

- 9.3.1. Le club organisateur veillera à la présence d'un service médical (Secouriste Croix Rouge, infirmier ou aide-soignant) sur chaque tapis et d'un médecin pour la journée.
- 9.3.2. Les coordonnées du médecin seront communiquées au secrétariat de la FFBJ.

### 9.4.SERVICE D'ORDRE

- 9.4.1. Le club organisateur devra assurer le service d'ordre dans la salle et au pourtour des surfaces de compétition.
- 9.4.2. Une zone neutre sera délimitée autour de la table centrale, des zones de combat et des tables de chronométrage ; seules les personnes autorisées pourront s'y trouver.

### 9.5.COLLATION

- 9.5.1. L'organisateur devra prévoir café et boissons soft à disposition des arbitres et des chronométreurs dans un endroit isolé du public.
- 9.5.2. L'organisateur prévoira une collation adaptée à la durée de la compétition pour les arbitres et les officiels.
- 9.5.3. La vente et l'usage de boissons ne sont pas autorisés dans l'environnement immédiat de la zone de compétition. La cafétéria doit être séparée.

### 9.6.FRAIS pris en charge/ BENEFCES attribués selon le formulaire (11.)

## 10. CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION OFFICIELLE – CHAMPIONNATS REGIONAUX / NATIONAUX –

### REMARQUE

Les clubs candidats à l'organisation officielle d'une compétition de la FFBJ devront **IMPERATIVEMENT** respecter les conditions décrites par le cahier des charges.

L'organisation administrative incombe exclusivement à la COST.

### 10.1. SALLE

10.1.1. La salle devra être suffisamment spacieuse pour pouvoir y disposer

10.1.1.1. 4 SURFACES de compétitions pour le Championnat Régional +21

10.1.1.2. 6 (idéalement) SURFACES pour le Championnat National +21

10.1.1.3. 5 SURFACES pour les Championnats Régional et National  
U15/U18/U21

une aire de compétition de 8 m x 8 m (7 m x 7 m étant tolérée) et de 3 m  
autour des tapis tout en respectant une zone de sécurité de 3m minimum  
entre deux surfaces contiguës.

10.1.2. Une zone pour l'antenne médicale sera prévue.

10.1.3. Une zone pour le podium sera prévue.

10.1.4. Une zone d'échauffement sera mise à disposition des judokas.

10.1.5. Le public devra être à une distance minimum de 3 mètres des surfaces de  
compétitions.

10.1.6. L'organisateur devra réserver aux athlètes qui combattent et à leurs coaches  
des places assises le long des surfaces de compétition. Ces places seront  
situées à l'extérieur de la zone neutre et devront être signalées clairement.

10.1.7. Des vestiaires et des douches seront mis à dispositions des judokas.

10.1.8. Des locaux de pesée avec prise de courant seront mis à la disposition de la  
COST.

### 10.2. MATERIEL

#### EN COLLABORATION AVEC LA COST.

10.2.1. Les tapis réglementaires devront être fournis par le club organisateur.

10.2.2. Le montage et le démontage des tapis devront être assurés par le club  
organisateur.

10.2.3. 1 balance par division de type médical plus une autre pour une pesée  
officieuse seront mises à la disposition de la COST.

- 10.2.4. Une table et deux chaises se trouveront également dans les locaux de pesée suffisamment vastes.
- 10.2.5. Une sono avec amplificateur et, au moins, 1 micro par division devra être disponible.
- 10.2.6. Une table, suffisamment longue pour disposer le matériel, et 7 chaises seront disposées par surface de compétition (3 pour les chronométreurs et 4 pour les juges).
- 10.2.7. Les organisateurs doivent disposer du matériel nécessaire pour chaque tapis : chronomètres, tableaux marquoir officiel et manuel, un gong ou une sonnette, drapeaux blanc/bleu.
- 10.2.8. Les organisateurs doivent disposer du matériel nécessaire pour la table centrale: imprimante, ordinateur, photocopieuse, ...
- 10.2.9. Une table centrale suffisamment longue pour accueillir les membres de la COST et les officiels (juges et arbitres) devra être disponible ; ainsi que le matériel : imprimante, ordinateur, photocopieuse.

### 10.3. SERVICE MEDICAL

#### EN COLLABORATION AVEC LA CELLULE MÉDICALE.

- 10.3.1. Le club organisateur veillera à la présence d'un service médical (Secouriste Croix Rouge, infirmier ou aide-soignant) sur chaque tapis et d'un médecin pour la journée.
- 10.3.2. Les coordonnées du médecin seront communiquées au secrétariat de la FFBJ.

### 10.4. SERVICE D'ORDRE

- 10.4.1. Le club organisateur devra assurer le service d'ordre dans la salle et au pourtour des surfaces de compétition.
- 10.4.2. Une zone neutre sera délimitée autour de la table centrale, des zones de combat et des tables de chronométrage ; seules les personnes autorisées pourront s'y trouver.

### 10.5. COLLATION

- 10.5.1. L'organisateur devra prévoir café et boissons soft à disposition des arbitres et des chronométreurs dans un endroit isolé du public.
- 10.5.2. L'organisateur prévoira une collation adaptée à la durée de la compétition pour les arbitres et les officiels.
- 10.5.3. La vente et l'usage de boissons ne sont pas autorisés dans l'environnement immédiat de la zone de compétition. La cafétéria doit être séparée.

### 10.6. FRAIS pris en charge/ BENEFICES attribués selon le formulaire (11.)

## 11. CHARGES / BENEFICES PREVISIONNELS

Le judo club .....  
 propose comme suit les conditions d'organisation pour la compétition

		OUI	NON	REM
<b>CHARGES</b>				
<b>LOGISTIQUE SITE</b>				
	Location Site			
	Assurances			
	Installation : tapis, tables, gradins, barrières			
	Electricité			
	Boarding, décoration, plantes			
	Sécurité			
	Nettoyage			
	Divers			
<b>RESTAURATION</b>				
Référés, officiels	Repas de midi			
	Café, soft			
Salon VIP	Boissons, amuse-bouche			
	Standing lunch			
<b>MATERIEL</b>				
	Imprimante			
	Ordinateur			
	Photocopieuse			
	Ecran plasma			
	Tableau marquoir officiel + manuel			
	Chronomètres			
	Avertisseur sonore			
	Sonorisation, micro			
	Drapeaux blanc/bleu			
	Allonges électriques			
	Podium			
	Pupitre coach			
<b>RECOMPENSES</b>				
	Médailles / Coupes			
	Fleurs			
<b>SERVICE MÉDICAL</b>				
	Prestations : secouriste, infirmier, aide-soignant, ...			
	Honoraires du médecin			
<b>RÉFÉRÉS</b>				
	Déplacements			
	Prestations			
<b>COMMUNICATION</b>				
	Affiches conception / impression			
	Programme / Invitation			
	Photographe / Presse			
	Dossard			
<b>BENEFICES</b>				
	Prix d'entrée			
	Stand/Sponsor			
	Cafétéria, buvette,...			
	Tombola			

## 12. INTERCLUBS 2014 – APPEL AUX CANDIDATS

### 12.1. Horaires

Dates		Pesées		Lieu
1er Week end	Samedi	8 novembre 2014	08h00 à 09h00 12h00 à 13h00	Visé
	Dimanche	9 novembre 2014	08h00 à 09h00 12h00 à 13h00	Visé
2ème Week end	Samedi	15 novembre 2014	08h00 à 09h00 12h00 à 13h00	
	Dimanche	16 novembre 2014	08h00 à 09h00 12h00 à 13h00	
3ème Week end	Samedi	22 novembre 2014	08h00 à 09h00 12h00 à 13h00	Herstal
	Dimanche	23 novembre 2014	08h00 à 09h00 12h00 à 13h00	Herstal
Interclub National	Samedi	22 novembre 2014	12h00 à 13h00	Herstal

### 12.2. Candidature

Je, soussigné(e) .....  
Nom, Prénom, Qualité

ADRESSE .....

C.P. – Localité..... Tel .....

**Soumets la candidature du club** ..... N° Matricule .....

**Dates souhaitées pour l'organisation d'une ou plusieurs journées – conformément au cahier des charges établi**

Dates	Divisions	Tapis	Candidat (*)	
Samedi	8 novembre 2014	3	4	
Dimanche	9 novembre 2014	3	4	
Samedi	15 novembre 2014	3	6	Oui / Non
Dimanche	16 novembre 2014	3	6	Oui / Non
Samedi	22 novembre 2014	3	6	
Dimanche	23 novembre 2014	3	6	
Samedi	22 novembre 2014	1	2	

\* biffer la mention inutile

Salle proposée .....

Adresse .....

Date ..... Signature .....

Précédée de la mention : « Pour accord »

### 12.3. Date limite pour rentrer la candidature :

La candidature ainsi le document Charges et Bénéfices prévisionnels doivent être rentrés dans les délais à la Fédération Francophone Belge de Judo, par courrier (rue des Croisiers 14/4, 5000 Namur), fax (081/23.02.92) ou par e-mail (info@ffbjudo.be).

### Remarques

- Compléter et de renvoyer le document : Charges et Bénéfices prévisionnels (11.)
- Prendre connaissance du cahier des charges (9.)

## 13. CHAMPIONNATS – APPEL AUX CANDIDATS -

### 13.1. Manifestations

<b>Championnat Régional +21</b>	Samedi	19 octobre 2014	Basecles
<b>Championnat de Belgique +21</b>	Dimanche	2 novembre 2014	Bruges
<b>Championnat Régional U15/U18/U21</b>	Samedi	7 février 2015	Andenne
	Dimanche	8 février 2015	
<b>Championnat de Belgique U15/U18/U21</b>	Samedi	14 février 2015	Bruges
	Dimanche	15 février 2015	
<b>Championnat de Belgique de Kata</b>	Samedi	29 mars 2015 (date à confirmer)	?

### 13.2. Candidature

Je, soussigné(e) .....  
Nom, Prénom, Qualité

ADRESSE .....

C.P. – Localité ..... Tel .....

**Soumets la candidature du club** ..... N° Matricule .....

**Dates souhaitées pour l'organisation d'une ou plusieurs journées – conformément au cahier des charges établi**

Dates		Tapis	Candidat (*)
Samedi	19 octobre 2014	4	-
Dimanche	2 novembre 2014	6	-
Samedi	7 février 2015	5	-
Dimanche	8 février 2015	5	-
Samedi	14 février 2015	5	-
Dimanche	15 février 2015	5	-
Samedi	29 mars 2015	2	Oui / Non

\* biffer la mention inutile

Salle proposée .....

Adresse .....

Date ..... Signature .....

Précédée de la mention : « Pour accord »

### 13.3. Date limite pour rentrer la candidature : 2 mois avant la date de l'activité choisie

La candidature ainsi le document Charges et Bénéfices prévisionnels doivent être rentrés dans les délais à la FFBJ, par courrier (rue des Croisiers 14/4, 5000 Namur), fax (081/23.02.92) ou par e-mail (info@ffbjudo.be).

### Remarques

- Compléter et de renvoyer le document : Charges et Bénéfices prévisionnels (11.)
- Prendre connaissance du cahier des charges (10.)

## 14. INTERCLUBS 2014 – DAMES - MESSIEURS – BULLETIN D'INSCRIPTION

### 14.1. Inscription

Je, soussigné(e) .....	
<small>Nom, Prénom, Qualité</small>	
ADRESSE .....	
C.P. – Localité .....	Tel .....

Inscris le club .....	N° Matricule .....
-----------------------	--------------------

Nombre d'équipes

Dames	
-------	--

Messieurs	
-----------	--

**Je déclare avoir pris connaissance des règlements (régional et national) et, par la présente, y marque mon accord**

Date .....

Signature .....

Précédée de la mention : « Pour accord »

### 14.2. Droits d'inscription

1 équipe	150,00 €
Deux équipes	250,00 €
Plus de deux équipes	75,00 € par équipe supplémentaire

A verser sur le compte : BE83 2500 0678 3015

De la Fédération Francophone Belge de Judo, rue des Croisiers 14/4 à 5000 Namur

Avec la mention : Interclubs 2014 + Nom du club + N° de matricule

### 14.3. Date limite d'inscription : 30 septembre 2014

Le formulaire d'inscription doit être envoyé dans les délais par fax (au 081/ 23 02 92), par courrier ou par e-mail ([info@ffbjudo.be](mailto:info@ffbjudo.be))

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué pour le 30 septembre 2014.

### 14.4. Remarques

- Depuis l'édition 2011 de l'interclubs, chaque équipe doit être accompagnée d'un commissaire sportif.
- L'inscription sera considérée comme officielle si, au 1 octobre 2014 :
  - ✓ Le bulletin d'inscription est rentré au secrétariat de la FFBJ ; **ET**
  - ✓ Le paiement du droit d'inscription a été enregistré.



**Conditions concernant l'Organisation :**  
**Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

# ANNEXE 2



ET DISCIPLINES  
ASSOCIÉES  
association  
sans but lucratif

# Activités Orientées

## U7 – U9 – U11 – U13

## **Objectifs des activités orientées**

L'organisation de telles activités est prise en charge par un club affilié à la FFBJ sous la tutelle du comité provincial.

Les objectifs sont :

- d'intéresser et fidéliser ces catégories d'âge par un système évolutif
- de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer en « technique » et/ou en « efficacité »
- d'avoir une participation pleine pour tout le monde sans l'élimination précoce de certains
- d'éviter de mettre en évidence toute forme d'élitisme dans ces catégories d'âge en plein développement
- d'ouvrir au plus grand nombre les perspectives du judo, l'environnement judo
- La compétition fait partie intégrante de la discipline sportive, elle doit permettre à tous les athlètes, accompagnants (parents, spectateurs) , organisateurs de vivre une expérience positive.

## **Recommandations aux organisateurs**

Les activités doivent avoir une visée éducative, il importe de veiller à la qualité de l'environnement matériel, humain, notamment en ce qui concerne l'accueil des participants et l'ambiance autour des tatamis

Si possible, l'organisation ne doit pas regrouper un nombre pléthorique de participants et les rencontres doivent, si possible, se dérouler sur une durée d'environ 2h30 maximum.

Le club organisateur introduit préalablement une demande auprès du comité provincial. Il s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour les catégories d'âge énoncées ci-après.



# Activités Orientées U7 et U9

## 1. Recommandations spécifiques

Un compte-rendu succinct est établi et envoyé au Directeur Technique Général et à la Cellule Pédagogique.

La liste exhaustive reprenant le nom des clubs participants et la signature du responsable de l'organisation doivent être reprises attestant que tous les enfants sont licenciés.

Les intervenants ou l'encadrement (professeurs de club brevetés ADEPS, conseiller technique, et/ou hauts gradés) interviennent de façon préventive, afin de sécuriser le randori.

Durée maximum de l'animation : 1h30

*le secret, c'est de s'AMUSER*

## 2. Animation U7 (5 et 6 ans)

### Contenu et recommandations pédagogiques

Les animations sont sous forme de parcours techniques et d'exercices ludiques

- Il est important de garder des consignes brèves et simples
- Déplacements multidirectionnels de base (tai sabaki- ayumi ashi...)
- Approche sur les attitudes spécifiques de base (jigotai- shizentai)
- Introduction sur l'étude et/ou les bases des immobilisations avec dégagements
- roulades -- jeux d'équilibre, d'agilité –mobilité au sol ...
- Ukemi waza
- Apprentissage et développement de l'éthique judo
- Apprentissage de valeurs : respect de l'autre, respect de soi, bien-être global en faisant partie d'un groupe
- randoris dirigés, orientés (à thème) : consignes techniques à remettre
- attitudes et saisies : l'encadrement doit intervenir de façon préventive afin de sécuriser le randori

- relativiser le résultat, valoriser la participation

Animation doit pouvoir réunir au minimum 3 clubs.

Récompenser la participation sous forme d'un diplôme, d'un écusson ou d'un goûter, photo de groupe....

### **3. Animation U9 (7 et 8 ans)**

#### Contenu et recommandations pédagogiques

Les animations sont sous forme de parcours techniques et d'exercices ludiques

Il est important de garder des consignes brèves et simples

- Déplacements multidirectionnels de base (tai sabaki- ayumi ashi , tsugi ashi
- Etude, approche sur la façon de saisir le judogi (kumi-kata de base)
- Approche sur les attitudes spécifiques de base (jigotai- shizentai)
- Introduction sur l'étude et/ou les bases des immobilisations avec dégagements
- roulades -- jeux d'équilibre, d'agilité –mobilité au sol ...
- Jeux concernant le judo impliquant les capacités cognitives
- Ukemi waza
- Intégrer le concept d'utiliser le mouvement pour accomplir le tsukuri et kuzushi - kake
- Apprentissage et développement de l'éthique judo
- Apprentissage de valeurs : respect de l'autre, respect de soi, bien-être global en faisant partie d'un groupe
- randoris dirigés, orientés (à thème) : consignes techniques à remettre
- attitudes et saisies : l'encadrement doit intervenir de façon préventive afin de sécuriser le randori
- relativiser le résultat, valoriser la participation

L'animation doit réunir au minimum trois clubs et peut s'organiser au niveau provincial, voire régional.

### **4. Animation U11 (9 et 10 ans)**

#### Contenu et recommandations pédagogiques

Les animations sont sous forme de parcours techniques et d'exercices ludiques

Il est important de garder des consignes brèves et simples

- sous formes d'ateliers techniques ou de parcours techniques et de jeux de coordination

- Continuer à se concentrer sur les éléments de base de la condition motrice (agilité, équilibre, coordination, vitesse)
- Introduction au concept d'action/réaction
- Apprentissage des valeurs
- la partie randori doit rester éducative et encadrée : préciser les consignes techniques nécessaires : attitude, saisie fondamentale doivent être respectée.
- il faut relativiser le résultat, favoriser la participation et récompenser sous forme d'un diplôme, d'un écusson ou d'un goûter.

L'animation doit réunir au minimum trois clubs et peut s'organiser au niveau provincial, voire régional.

# **Activités Encadrées**

## **Compétitions**

### **U11 et U13**

#### **1. Années de naissance**

Les catégories officielles publiées par la FFBJ tant pour les filles et les garçons U11 et U13 sont d'application. La publication est effectuée en début d'année civile.

#### **2. Conditions d'organisation et de participation**

Les combats mixtes ne sont pas autorisés.

Les compétitions inter-équipes ne sont pas autorisées.

Tout participant doit présenter une licence valide et un certificat médical daté de moins d'un an.

Le judoka doit être au minimum dans sa deuxième année de licence fédérale.

Le judoka U11 doit posséder le grade de 5<sup>ème</sup> kyu minimum et 3<sup>ème</sup> kyu maximum\*

Le judoka U13 doit posséder le grade de 5<sup>ème</sup> kyu minimum et 2<sup>ème</sup> kyu maximum\*

(\* référence au tableau d'évolution des grades proposé par la Cellule Pédagogique)

#### **3. Tenue et hygiène du judoka**

Chaque judoka doit porter un judogi correspondant aux normes suivantes :

- confectionné avec solidité, en coton ou matière similaire en bon état, sans accroc ou déchirure, la partie supérieure de la veste est gaufrée
- de couleur blanche ou presque blanche
- la veste doit être suffisamment longue pour couvrir les hanches et suffisamment large pour permettre de la croiser au niveau de la cage thoracique sur au moins 20 cm. Le bas des manches de la veste doit arriver au maximum à la hauteur de l'articulation du poignet et au minimum à 5 cm au-dessus de celle-ci. Un espace de 10 à 15 cm (y compris bandages) doit séparer le bras sur toute la longueur de la manche

- le pantalon, vierge de tout marquage, est suffisamment long pour couvrir les jambes et arrive au maximum à l'articulation de la cheville et au minimum à 5 cm au-dessus
- il est uniquement autorisé le port de la ceinture rouge ou blanche (pas de ceinture de grade)
- la ceinture de 4 à 5 cm de large est nouée par-dessus la veste : cette ceinture est nouée par un nœud plat au niveau de la taille en faisant deux fois le tour de celle-ci. Les pans de ceinture seront d'une longueur de 20 à 30 cm. La ceinture devra être suffisamment serrée pour éviter que la veste ne sorte de celle-ci trop facilement.

Les combattants devront se conformer aux points suivants :

- les ongles sont coupés courts
- tout participant ne porte aucun objet métallique, plastique ou autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger l'adversaire
- le fait de recouvrir d'une matière autocollante un objet dur ou métallique, telle qu'une bague, n'est pas autorisé
- tout combattant qui de l'avis de l'arbitre, a les cheveux d'une longueur qui risque de gêner ou de nuire à l'autre combattant, est tenu de les fixer fermement à l'arrière de la tête
- les maquillages, bijoux (bagues, piercing, etc), couvre chefs, gants, chaussettes sont interdits
- les sous-vêtements ne peuvent pas comporter d'armatures
- les filles portent, sous la veste un maillot de corps long, blanc ou presque blanc, à manches courtes, sans aucun marquage, maintenu dans le pantalon du judogi
- porter des chaussures ou des sandales lorsqu'ils ne se trouvent pas sur le tapis
- l'arbitre peut s'assurer de la propreté corporelle des combattants
- quiconque se présente avec un judogi sale devra aller se changer
- si le combattant ne peut ou refuse de se conformer à cet article, l'arbitre déclare son adversaire gagnant par «fusen-gachi».
- 

## **4. Formule de compétition**

### Systeme de poule

La compétition se déroule toujours en poule de 4 judokas.

Exceptionnellement, dans les cas d'un nombre impair d'inscrits ou d'une trop grande différence de poids, une poule de 2 ou 3 combattants est autorisée.

### Temps de combat

U11 : 1min30

U13 : 2min00

Le Golden score n'est pas d'application pour ces catégories d'âge.

S'il y a égalité des scores en fin de combat, l'arbitre désigne le vainqueur (victoire par Kinza, valeur de 1 point).

Le temps de récupération entre deux combats est de 5 minutes minimum.

Osae komi (temps d'immobilisation)

Application règlement F.I.J.

Kumikata (accompagnement dirigé)

Pour les judokas U11, après s'être salués, les combattants saisissent le Kumikata de base (droite ou gauche), les pieds sur la même ligne, et ce à chaque reprise de l'engagement. L'arbitre annonce le début ou la reprise du combat.

## **5. Catégorie de poids et modalités à la pesée**

Le jour de la rencontre, le poids exact des participants est indiqué aux 100gr près.

Les garçons seront pesés en pantalon de judogi tandis que les filles sont pesées en pantalon de judogi et T-shirt blanc.

La différence de poids entre les judokas, au sein d'une même poule, ne peut excéder 10% du poids du judoka le plus léger.

Dans la mesure du possible, on évite de placer 2 judokas d'un même club dans une même poule.

La pesée et la répartition en poules sont toujours réalisées par un responsable officiel de l'organisation.

## **6. Gestion des combats**

Les combats sont dirigés par un arbitre officiel par surface de combat.

## **7. Accompagnant**

Un accompagnant, par combat, est autorisé à être présent en bordure et à un emplacement spécifié, en regard de la surface de combat.

Cet accompagnant participant à une activité fédérale doit être licencié à la FFBJ ou à toute autre fédération officielle reconnue par U.E.J., être en possession de sa licence et de sa carte d'accréditation officielle (carte de coach ou carte de titre pédagogique).

## ROLE ET ATTITUDE DE L'ACCOMPAGNANT

L'accompagnant doit être vêtu soit d'un survêtement complet, soit en tenue civile correcte décente et appropriée (pas de judogi, pas de short ou tenue estivale).

Le port de couvre-chef est interdit (casquette, chapeau,...).

L'accompagnant a un comportement responsable et irréprochable, sachant que son rôle consiste uniquement à conseiller, accompagner son athlète.

Il intervient de manière posée, uniquement auprès de son combattant. Il ne peut exercer aucune pression sur tout officiel (arbitre, chronométreur, organisateur).

Il ne doit, en aucun cas, déranger le combat ou déroger aux règlements régissant les compétitions au sein de la F.F.B.J. (cf textes officiels – règles générales – règles d'arbitrage de la F.I.J.).

En cas de faute grave ou d'un comportement non admissible, un dossier peut être transmis à la commission de discipline compétente.

## **7. Service médical**

Un poste de premiers soins doit être aménagé sur place et clairement identifié.

Un médecin doit être présent, de sorte qu'en cas de blessure grave, une intervention immédiate et avisée puisse avoir lieu.

Le numéro d'appel pour une ambulance doit être prévu.

## **8. Techniques interdites**

Le règlement d'arbitrage est d'application cependant certaines règles complémentaires sont éditées pour des raisons de sécurité.

Il est interdit de

- encercler la tête quand cette action amène à serrer exagérément pendant Koshi guruma reste autorisé

- réaliser des projections en se laissant tomber sur 1 ou les 2 genoux, volontairement
- réaliser les mouvements en Makikomi, volontairement
- réaliser des techniques de Sutemi. Cependant pour les **U13** Tani otoshi et Tomoe nage sont autorisés
- immobiliser l'adversaire avec la position des jambes en sankaku
- contrôler, dans le travail au sol, la tête seule, sans le contrôle d'un bras

Dans toute manifestation de détresse, l'arbitre peut annoncer Matte et désigner Tori vainqueur par Ippon.

Il est interdit de réaliser des clés et des étranglements.

## 9. Pénalités

Lors d'une infraction au règlement international (ou exécution d'une technique non autorisée comme décrit dans le point 8), l'arbitre signale et explique la faute au judoka et le sanctionne tel que prévu par le règlement.

## 10. Conditions d'organisation

Une demande d'organisation doit systematiquement être approuvée par le comité provincial concerné.

La surface de combat doit mesurer minimum 6 x 6m. Une zone de sécurité de 3m doit être installée en bordure de la surface de combat.

Entre deux surfaces contigües, une zone de sécurité commune de min 2m doit être installée pour les **U11** et les **U13** et 3m si des catégories d'âges supérieurs participent sur les mêmes tatamis.

## 11. Récompenses

Pour les **U11**:

- il n'est pas établi de classement par poule
- chaque participant reçoit un souvenir identique de la rencontre, celui-ci est remis immédiatement après les combats de la poule

Pour les **U13**:

- Un classement est établi par poule en fonction (ordre prioritaire):

- du nombre de victoires individuelles
- du total des points techniques
- du résultat du face-à-face précédent

Dans le cas où les critères qui précèdent ne permettent toujours pas d'établir un classement, il y a des exæquos. Il ne peut pas y avoir de combat supplémentaire.

- Chaque participant reçoit un souvenir identique de la rencontre, celui-ci est remis immédiatement après les combats de la poule.

## **12. Sanctions**

Le présent règlement des **U11** et **U13** doit être appliqué strictement lors de chaque organisation de rencontres.

Toute infraction identifiée par un officiel de la FFBJ durant l'activité, entraîne l'arrêt immédiat de celle-ci. Les activités peuvent reprendre après résolution de l'infraction.

En cas d'infraction au règlement, une plainte officielle peut être déposée par un officiel de la FFBJ à l'encontre du club organisateur.



**Conditions concernant l'Organisation :**  
**Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

# ANNEXE 3

## **CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS PAR GRADE MINIMUM**

**JANVIER 2015**

			DAMES				MESSIEURS				
CATEGORIES	PREMINIMES	MINIMES	CADETTES	ESPOIRS	JUNIORS	SENIORS	CADETS	ESPOIRS	JUNIORS	SENIORS	
	U11	U13	U15	U18	U21	+ 21	U15	U18	U21	+ 21	
<b>Années de naissance</b>	<b>05-06</b>	<b>03-04</b>	<b>01-02</b>	<b>98-99-00</b>	<b>95-96-97</b>	<b>94 ou avant</b>	<b>01-02</b>	<b>98-99-00</b>	<b>95-96-97</b>	<b>94 ou avant</b>	
Poids en Kg	Voir règlement spécifique		-32				-34				
			-36				-38				
			-40	-40			-42	-42*			
			-44	-44	-44		-46	-46*			
			-48	-48	-48	-48	-50	-50			
			-52	-52	-52	-52	-55	-55	-55		
			-57	-57	-57	-57	-60	-60	-60	-60	-60
			-63	-63	-63	-63	-66	-66	-66	-66	-66
			+63	-70	-70	-70	+66	-73	-73	-73	-73
				+70	-78	-78		-81	-81	-81	-81
					+78	+78		-90	-90	-90	-90
					+90	-100	-100	-100			
						+100	+100	+100	+100		
Durée des combats	1 min. 30	2 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	4 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	5 minutes	
Durée des combats/équipe			3 minutes	4 minutes	4 minutes	4 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	4 minutes	
Grade minimum / individuel			3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	
Grade minimum / équipes			3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	3 KYU	



**Conditions concernant l'Organisation :**  
**Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

# ANNEXE 4

## Prêt de matériel

1. Le Comité Provincial Luxembourgeois de Judo dispose du matériel suivant :

Nombre	Désignation	Prix d'achat
1	SportTimer Judo	
1	SportTimer Judo	
1	Ordinateur portable IBM LENOVO TYPE 7659-BK4 MAC : 00 1D E0 0A B5 0F MAC : 00 1C 25 1A E0 76 Chargeur Logiciel ChronoSport + Dongle Souris USB Sac Manhattan - Multiprise Câble connexion Ordinateur-Ecran LCD	
1	Ordinateur portable IBM LENOVO TYPE 7659-BK4 MAC : 001F 3B 82 86 73 MAC : 00 1 <sup>E</sup> 37 D6 90 45 Chargeur Logiciel ChronoSport + Dongle Souris USB Sac Manhattan - Multiprise Câble connexion Ordinateur-Ecran LCD	
1	Ecran LCD 24" G24HL Bbid Noir MMLWAEE0183020FD9F8563	
1	Ecran LCD 24" G24HL Bbid Noir MMLWAEE0183040D52D8563	
2	Jeu d'enceintes LOGITECH (Z313)	
1	Balance SECA Clara 803	
1	Balance SECA Omega 873	
1	Ordinateur portable ACER Modèle X53U Num série BBN0CJ57999047A Chargeur Souris USB	

	Sac	
1	Imprimante HP LASERJET PRO 100 Colour MFP M175a Serial No : CNC9C8NVMS Product No : CE865A	

2. Le matériel est prêté gratuitement aux clubs de Judo, affiliés à la Fédération Francophone Belge de Judo, situés sur le territoire de la Province de Luxembourg, et en ordre de cotisation provinciale.
3. Tout emprunteur aura introduit la demande d'autorisation pour l'organisation d'une compétition / activité relative au Judo.
4. Le matériel ne pourra en aucun cas être sous-prêté ou loué par l'emprunteur.
5. L'emprunteur s'engage à venir chercher et à ramener le matériel emprunté au domicile du Secrétaire du Comité Provincial Luxembourgeois de Judo. Les rendez-vous seront fixés préalablement (au moins 10 jours avant la prise et la remise du matériel).
6. Le matériel sera vérifié contradictoirement par l'emprunteur ou son mandataire et par le Secrétaire Provincial du Comité Provincial Luxembourgeois de Judo. Les documents seront complétés et signés par les deux parties.
7. La priorité en matière de prêt suit l'ordre suivant :
  - a. Le Championnat provincial
  - b. Un SHIAI dans un club situé sur le territoire de la Province de Luxembourg,
  - c. Une compétition reprise au Challenge de la FFBJ
  - d. Pour une même date, le premier demandeur est le premier servi.
8. Pour tout prêt consenti, il est souhaitable que l'emprunteur contracte lui-même une assurance correspondant au montant de la valeur du matériel emprunté.
9. En cas de détérioration, perte ou vol, les faits seront signifiés par écrit au Secrétariat du Comité Provincial Luxembourgeois de Judo, l'emprunteur s'engage à assumer la charge financière de la remise en état ou du remplacement du matériel endommagé, perdu ou volé.
10. L'ordinateur portable ACER modèle X53U ainsi que l'imprimante HP LASERJET PRO 100 Colour MFP M175a sont réservés au Secrétaire du Comité Provincial Luxembourgeois de Judo et peuvent être mis, exceptionnellement et sur demande dûment justifiée, à la disposition des clubs pour l'organisation de compétition ou activité relative au Judo.
11. Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le Comité Provincial Luxembourgeois de Judo.

## Demande de prêt de matériel

Je soussigné .....

Adresse : .....

CP et Ville : .....

Représentant le club : ..... No .....

Demande en prêt le matériel suivant :

Nombre	Désignation	En prêt
1	SportTimer Judo	
1	SportTimer Judo	
1	Ordinateur portable IBM LENOVO TYPE 7659-BK4 MAC : 00 1D E0 0A B5 0F MAC : 00 1C 25 1A E0 76 Chargeur Logiciel ChronoSport + Dongle Souris USB Sac Manhattan - Multiprise Câble connexion Ordinateur-Ecran LCD	
1	Ordinateur portable IBM LENOVO TYPE 7659-BK4 MAC : 001F 3B 82 86 73 MAC : 00 1 <sup>E</sup> 37 D6 90 45 Chargeur Logiciel ChronoSport + Dongle Souris USB Sac Manhattan - Multiprise Câble connexion Ordinateur-Ecran LCD	
1	Ecran LCD 24" G24HL Bbid Noir MMLWAEE0183020FD9F8563	
1	Ecran LCD 24" G24HL Bbid Noir MMLWAEE0183040D52D8563	
2	Jeu d'enceintes LOGITECH (Z313)	
1	Balance SECA Clara 803	
1	Balance SECA Omega 873	

1	Ordinateur portable ACER Modèle X53U Num série BBN0CJ57999047A Chargeur Souris USB Sac	A justifier
1	Imprimante HP LASERJET PRO 100 Colour MFP M175a Serial No : CNC9C8NVMS Product No : CE865A	A justifier

**Pour l'organisation de :** .....

**Qui se déroulera (date):** .....

**À Ville :** ..... **CP** .....

**Adresse :** .....

**Salle :** .....

**Demande d'autorisation pour l'organisation d'une compétition /activité relative au judo introduite** ..... oui  ..... non

Si oui : Date de l'accord .....

Date .....

Signature .....

*N'oubliez pas de signer sous le règlement (page 2)*

*A transmettre au Secrétaire du Comité Provincial Luxembourgeois de Judo*

*Réservé au Comité Provincial Luxembourgeois de Judo*

**Accord** ..... oui  ..... non

Date .....

Signature .....



**Conditions concernant l'Organisation :**  
**Championnat Provincial – Compétitions amicales.**

# ANNEXE 5

## DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE LIEE AU JUDO

COMPETENCES PROVINCIALES : ART. 64 ROI.

e) autoriser les manifestations sportives, démonstrations ou compétitions sur le territoire géographique de leur Province.

Je soussigné : .....  
(nom et qualité)

Adresse : .....

C.P. et Ville : ..... tel : .....

Représentant le club : ..... N° : .....  
(N° du club)

demande l'autorisation d'organiser une manifestation liée au Judo

.....  
(Dénomination de la manifestation)

le(s) :

.....  
(Date)

**Adresse de la salle :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Catégories :**

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| <input type="radio"/> U07 | <input type="radio"/> U18                           |
| <input type="radio"/> U09 | <input type="radio"/> U21                           |
| <input type="radio"/> U11 | <input type="radio"/> U23                           |
| <input type="radio"/> U13 | <input type="radio"/> SENIORS                       |
| <input type="radio"/> U15 | <input type="radio"/> Par équipes (cat. Âge : ..... |

(Barrer les catégories que vous n'envisagez pas).

**Nombre de surfaces :**

..... (minimum 7x7m, rouge compris + 3 m sécurité).

**Service médical :**

Médecin : oui → Obligatoire

Soigneurs (croix rouge ou autres): ..... (Indiquer le nombre).

*Réservé au Comité Provincial Luxembourgeois de Judo*

**Accord** ..... oui  ..non  **Réunion du CP du** .....

Date .....

Signature .....